

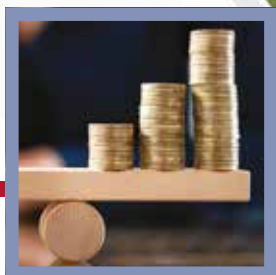
LE PETIT JOURNAL

S A I N T - J E A N N A I S

BULLETIN MUNICIPAL N°18 ÉTÉ 2023

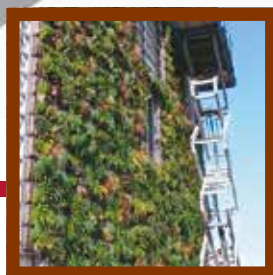


Le chantier de l'école peut enfin commencer !



FINANCES

Un budget maîtrisé



URBANISME

L'urbanisme, c'est pourtant simple !



ASSOCIATIONS

Le Sou des écoles

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

EDITO	03
BRÈVES DE SAINT-JEAN	4-5
VIE QUOTIDIENNE : Hommage des pompiers	6
DOSSIER : Le chantier de l'école peut enfin commencer	7-12
VIE QUOTIDIENNE : Le CCAS	13
ENVIRONNEMENT : Le plan de sobriété communal	14
URBANISME : L'urbanisme ? c'est pourtant simple !	15-18
FINANCES : Un budget maîtrisé ambitieux dans un contexte contraint	19-21
TRAVAUX : Les réalisations de ces derniers mois	22
PROJETS : Avancée des grands projets	23
VIE MUNICIPALE : Un nouveau chef pour la police municipale	24
PORTRAITS CROISÉS : Questionnaire commun	25
ASSOCIATIONS : Le Sou des écoles	26-27
EXPRESSIONS POLITIQUES	28-29
FÊTES ET ANIMATIONS : Chasse aux œufs	30
FÊTES ET ANIMATIONS	31
JEUX - CONCOURS : Photo-mystère du n°17	31
JEUX - CONCOURS : La photo-mystère	32



Chers Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais,

Depuis quelques semaines maintenant, il semblerait que l'été se soit installé durablement !

Mais il est toujours accompagné de ses caprices, plus fortement marqués depuis quelques années : les orages, les périodes de forte chaleur qu'on appelle canicule, la sécheresse et les feux de forêts. Pour remédier aux inondations liées aux gros orages dont certains Saint-Jeannais étaient victimes, nous avons fait les travaux nécessaires, en lien avec le Pays voironnais : changement des tuyaux et augmentation de leur diamètre, reprise des avaloirs et création de nouveaux, curage des fossés, nettoyage régulier... Je remercie d'ailleurs les Services Techniques municipaux qui portent une vigilance particulière à cette problématique, ce qui permet maintenant aux riverains qui étaient impactés de retrouver de la sérénité lorsque le ciel gronde et laisse envisager des pluies violentes.

Pour ce qui concerne les fortes chaleurs, un article paru dans le dernier numéro du Vivre Ensemble invite toutes les personnes isolées, fragiles, en perte d'autonomie à se faire connaître en mairie. Notre Plan communal de sauvegarde (PCS), rédigé lors du précédent mandat et mis à jour régulièrement, nous permet en effet de mettre en œuvre toutes les actions pour répondre aux besoins de toutes et tous. Là encore, services techniques, police municipale, service accueil de la mairie, CCAS et élus sont en "ordre de marche" pour vous accompagner dans ces périodes de forte chaleur.

Les comités de quartier créés par le conseil municipal, dont les premiers référents ont été identifiés et validés le 9 juin, peuvent également être une ressource pour faire le lien avec la commune.

À l'heure où j'écris ces quelques lignes, la préfecture de l'Isère nous informe que certaines communes de notre département sont en "vigilance sécheresse", malgré les pluies récentes qui n'ont cependant vraisemblablement pas permis de remonter le niveau des nappes phréatiques excep-

tionnellement bas. La période estivale s'annonce difficile en terme de ressource et de partage de l'eau. Il est donc indispensable que chacun d'entre nous – comme nous le faisons dans les services municipaux – ait une utilisation modérée et respectueuse de notre ressource en eau.

À ce titre, un projet en lien avec le Pays voironnais est actuellement mené pour envisager des travaux de captage afin de récupérer les eaux des sources – très nombreuses sur notre commune – qui se perdent "dans la nature" et qui pourtant pourraient être utilisées à bon escient.

Enfin, pour lutter contre les "passoires thermiques", notre Plan local d'urbanisme donne des conseils avisés pour réduire l'impact climatique sur les nouvelles constructions et favoriser les îlots de fraîcheur.

Au regard de la hausse des températures de 1,5 degrés d'ici 10 ans, et comme nous le faisons depuis plusieurs années maintenant, il nous semble essentiel de tout mettre en œuvre pour réduire cet impact qui a – et aura encore plus à l'avenir – des conséquences néfastes sur notre mode de vie, sur notre santé.

Cependant, il ne faut pas s'arrêter de vivre, bien évidemment ! Il suffit juste que chacun d'entre nous fasse l'effort d'appliquer les conseils "*de bonne conduite*", de faire preuve de solidarité afin de favoriser le vivre ensemble, qui nous caractérise.

Les services publics municipaux, les élus, sont à votre disposition et à vos côtés pour vous accompagner dans toutes les démarches que vous souhaiteriez entreprendre pour limiter les conséquences liées au réchauffement climatique.

Je les remercie tous pour leur investissement auprès des Saint-Jeannais.

Laurence Boutantin, Maire





Le four Favet est communal

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement sur le Chemin du Delard, les sociétés en charge du projet, Habitat Positif, Éco Concept Habitat et Territoires Économiques ont accepté de céder à la commune, à l'euro symbolique, une parcelle de 500 m² sur laquelle est édifié un four, qui appartenait à la famille Favet.

Cette cession, dont nous les remercions, a ainsi permis à la commune de devenir propriétaire de ce four, qui conservera le nom de Favet, en mémoire de la famille qui l'a prêté lors des nombreuses fêtes du pain et de la cerise.

La municipalité a proposé aux habitants trois ateliers participatifs qui ont permis de nettoyer le four et ses abords. Merci à tous ceux qui ont participé, aux côtés des élus et des services techniques, ce qui a permis d'y cuire les pains de la Saint-Jean.



Le pédibus s'organise sur Saint-Jean !

Dans le cadre du programme Moby sur l'écomobilité scolaire, la commune a décidé de tester une forme de déplacement scolaire organisé que l'on appelle le pédibus ou carapattes.

Ce ramassage scolaire fonctionne comme un bus mais à pied, avec des itinéraires, des arrêts programmés et des accompagnateurs bénévoles, souvent des parents.

Au mois de juin, deux lignes de pédibus ont été testées, une à partir du chemin de la Fonderie et l'autre à partir de la rue du Billoud. Les deux écoles de la commune, engagées dans la démarche, ont été desservies (école publique Vendémiaire et école privée du Sacré Cœur).

Cet essai a confirmé que ce mode de déplacement vers l'école est réaliste ; de plus, il est meilleur pour la santé des enfants, et enlève quelques voitures de nos parkings surchargés.

Renseignements : pedibus@stjeandemoirans.fr.



Correspondant local du Dauphiné Libéré

Après 20 années, Martial Saint-Jean a souhaité cesser son activité de correspondant local du Dauphiné Libéré. Nous le remercions pour tout ce temps passé à vous informer et à relayer les événements de notre commune. C'est Jocelyne Todde, Saint-Jeannaise, qui a été choisie par le quotidien pour le remplacer. Vous serez donc amenés à la croiser sur nos animations et celles des associations, calepin et appareil-photos en main et à lire ensuite ses articles. Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration et ne doutons pas qu'elle sera fructueuse.



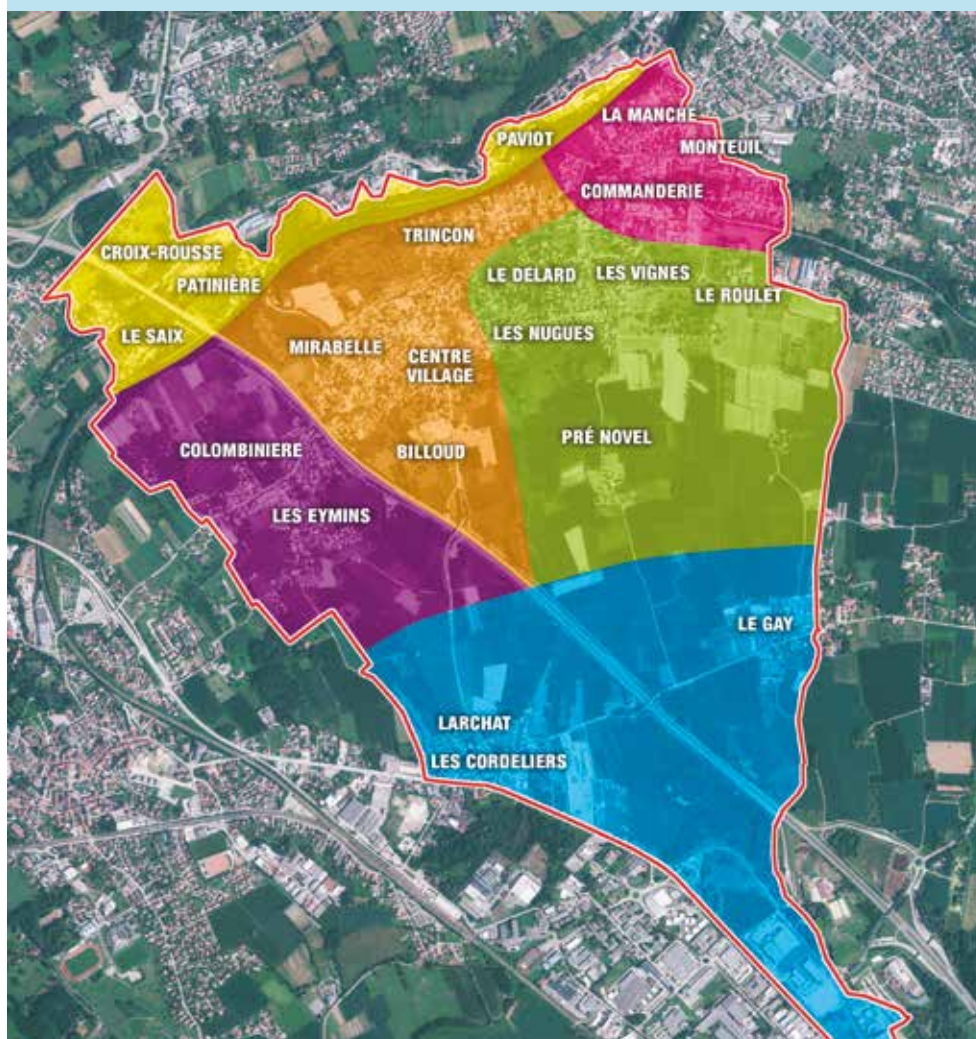
Panneaux lumineux

Vous avez sans doute constaté l'implantation de trois panneaux lumineux, au centre du village, à l'Archat et à la Patinière. Ces équipements, modernes et en couleur, nous permettront de mieux vous informer sur la vie de votre commune. Prenez donc le temps de les regarder régulièrement. Ces panneaux ont une faible consommation électrique et sont éteints toutes les nuits entre 23h et 6h.

Les comités de quartiers sont créés

Six comités de quartier ont été créés par le Conseil Municipal le 3 novembre 2022 : Azur, Cédrat, Fuchsia, Lilas, Mandarine et Olive. Vous pourrez voir sur la carte ci-dessous le quartier dans lequel vous vous situez. Le Conseil Municipal a désigné quatre premiers délégués, dans sa séance du 9 juin dernier : Jessica Théry, Jocelyne Todde et Patrick Lestra pour le quartier mandarine et Séverine Zogheib pour le quartier fuchsia. Nous vous les présenterons dans le prochain Petit Journal.

Si vous voulez devenir délégué de quartier, contactez Sandrine Moncho : s.moncho@stjeandemoirans.fr



Robert Veyret, un maire toujours aux côtés des Sapeurs-Pompiers

Robert Veyret, maire de notre commune, s'est beaucoup investi pour les Sapeurs-Pompiers de notre centre de première intervention. Il a été à mes côtés pendant mes 26 années de Chef de centre. Il était notre patron car la départementalisation n'existait pas à l'époque. C'est vrai que Robert Veyret était un homme de terrain. Il aimait le contact humain. Jamais il n'aurait manqué une de nos manifestations (choucroute, matinée boudin, concours de boules, etc). Il ne manquait jamais une Sainte-Barbe. Ses discours étaient rassurants et encourageants. Il aimait cette grande famille des Sapeurs-Pompiers.

Je me souviens des moments difficiles : la tempête de 1981, les fortes chutes de neige en 1992, les glissements de terrain et les inondations. Il me disait *"il faut que nous allions voir les personnes seules et les personnes âgées pour les rassurer et les soutenir moralement"*. Il avait les mots qu'il fallait pour reconforter les personnes dans le besoin.

Le 27 avril 1986, il inaugurait les nouveaux locaux de la caserne de Saint-Jean de Moirans.

En 1993, il accueillait au centre socioculturel 300 pompiers, représentant les 145 centres de la région Rhône-Alpes, en présence du colonel Janvier, président de la fédération nationale des Sapeurs-Pompiers.

En 1998, Robert Veyret, conseiller général, organisait une importante réunion sur la départementalisation des centres de secours et de première intervention. Étaient invités une soixantaine de maires du Voironnais et du Sud Grésivaudan, ainsi que le colonel Bourgeois, directeur du SDIS 38.

Robert Veyret était fier de ses pompiers. Il voulait un centre de première intervention efficace.

En 1990, notre centre s'est doté d'un fourgon pompe tonne qu'il avait négocié avec la ville de Grenoble.

Oui, Robert Veyret était très attaché à cette grande famille des sapeurs-pompiers.

Auguste Gillet, ancien chef de centre



Restructuration des services "Incendie et secours"

La mise en place de cette réforme a fait l'objet d'une information auprès des maires du secteur.

Après Vienne, La Tour-du-Pin, Saint-Ismier, La Mure, c'est à Saint-Jean-de-Moirans que se tenait récemment une importante réunion à laquelle prenaient part une soixantaine de maires du Voironnais et du sud Grésivaudan, sur invitation de l'association des maires de l'Aire. L'objectif de cette rencontre était de faire un examen approfondi des conséquences engendrées par cette réforme. La présentation du plan d'action était assurée par M. Pichon-Martin président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, du colonel Bourgeois directeur départemental, du lieutenant-colonel Borley son adjoint, de Robert Veyret conseiller général, et de Dominique Brachet directrice de l'association des maires. Cette réforme, mise en œuvre par une loi du 3 mai 1996, consistait à "départementaliser" les corps de sapeurs-pompiers.



Le bureau des intervenants.

Les centres de secours sont obligatoirement concernés par cette réforme. Quant aux centres de première intervention (C.P.I.) ils seront départementalisés, si, toutefois, la commune en fait la demande.

Le conseil d'administration du service départemental est chargé de déterminer les conditions d'intégration de ces centres et de chiffrer les participations des communes au fonctionnement du corps départe-

mental. Si une commune décide de ne pas demander l'intégration de son C.P.I. dans le corps départemental, elle conservera, à sa charge, les vacations horaires des sapeurs-pompiers, leur formation, leur habillement, les frais de fonctionnement de la caserne et l'allocation qui est versée aux anciens. Dans le cas contraire, la totalité des charges sera assurée par le service départemental.

La participation de la commune...

budget général du service départemental sera différente, selon que le corps sera intégré ou ne le sera pas. Il est encore trop tôt pour connaître le montant exact de ces participations. De son côté, le conseil d'administration du service départemental a décidé de laisser une totale liberté de décision aux communes qui, cependant devront faire connaître leur choix avec le 15 juillet 1998.

A.S.

Le chantier de l'école peut enfin commencer !

Après une accumulation de retards – contexte international difficile, gestion complexe de l'achat du terrain nécessaire au projet, signature de conventions liées au droit de passage des engins de chantier, la construction de notre nouvelle école a démarré au mois de mai dernier.

Avant de présenter le projet, l'état d'avancement ainsi que le calendrier des futurs travaux, il semble nécessaire de faire un rapide retour en arrière, pour ceux qui n'ont pu assister aux deux réunions publiques qui se sont tenues sur ce thème.



Genèse du projet : un choix, concerté, à l'unanimité

UNE SITUATION DÉMOGRAPHIQUE TENDUE

En juin 2018, après quatre ans de mandat et alors que les nouvelles salles remplaçant le bâtiment historique, détruit, ont été inaugurées en 2012, une tension grandissante sur les locaux scolaires et périscolaires apparaît : les effectifs ne cessent en effet de grimper, et une analyse du nombre de naissances sur la commune nous permet de savoir que cela continuera à court terme. Une étude démographique confirme une hausse à court / moyen terme, puis une stabilisation avant de repartir à la hausse, lente, à long terme. Il apparaît urgent d'agir.

RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX ET DES BESOINS, CHOISIR UN PROJET

Une mission est alors confiée au bureau d'étude, dynAMO : faire un état précis des lieux et des besoins futurs, tant en terme de locaux scolaires, périscolaires que d'espaces de récréation. Dans le même

temps, un groupe de travail associant élus, enseignants et parents élus (FCPE) et non élus est mis en place. Ce groupe "avenir de l'école", piloté par Patricia Rouveyre, adjointe aux affaires scolaires et à la petite enfance, est chargé d'analyser les différents scénarios à partir des résultats des études de dynAMO. Durant l'année 2019, l'état des lieux et des besoins est présenté, ainsi que les différents scénarios envisageables, avec leurs atouts et leurs contraintes : terrains disponibles, zones inondables, déplacements des enfants, circulation... À l'unanimité, le groupe de travail fait le choix de maintenir l'école, agrandie et réorganisée, en centre-village, plutôt que de construire un deuxième groupe scolaire ailleurs. En effet, deux groupes scolaires distincts, maternelle et élémentaire, risqueraient de conduire à des déplacements potentiellement dangereux d'enfants pour la cantine et la garderie, et à des problèmes de circulation et de gestion du temps pour les parents ayant des enfants dans les deux cycles.

POURQUOI "CE" PROJET ?

Un concours d'architectes est alors lancé (procédure obligatoire compte tenu du coût estimé du projet) fin 2019 à partir de l'état des besoins réalisé l'année précédente. Les trois propositions retenues sont présentées et étudiées en juillet 2020, après la levée du premier confinement, qui a retardé la procédure de plusieurs mois. Le projet retenu est celui de Nama architecture, qui met en avant le côté village par l'utilisation du bois et présente une modularité intéressante car les effectifs continuent à augmenter plus vite que prévu. Il permet en outre une certaine continuité visuelle avec la nouvelle salle des mariages, devenue depuis "*espace Robert Veyret*", ce qui nous semble essentiel pour la place centrale de Saint-Jean. Comme les deux autres projets, il nécessite l'achat d'une parcelle de terrain attenante, parcelle d'ailleurs classée "zone réservée" par le PLU de 2013, en partie en prévision d'une telle évolution.

Une concrétisation complexe et difficile... mais nous y sommes !

La fin de l'année 2020 et la totalité de l'année 2021 ont été utilisées pour la concertation, afin d'améliorer le projet avec tous les acteurs et d'acquiescer le terrain nécessaire à sa réalisation.

Une longue procédure d'acquisition de la parcelle a été lancée, avec un objectif : éviter une expropriation sèche et privilégier la signature d'un accord entre les deux parties, de sorte que chacun y trouve son compte et que personne ne soit lésé. La

déclaration "*d'utilité publique*" du projet par la Préfecture en juillet 2022 a facilité ce travail, qui a trouvé son aboutissement le 1^{er} décembre 2022 par l'achat du terrain.

CONCERTER ET INFORMER

Dans le même temps, une concertation était lancée avec les enseignants, afin d'améliorer le projet : positionnement des salles, toilettes intérieures et extérieures, issues de secours, organisation des

entrées et sorties et des cours de récréation... tout a été le plus minutieusement possible passé en revue, même si toutes les demandes n'ont pu être satisfaites car il fallait rester dans le cadre du projet retenu par le jury de concours.

Celui-ci a été présenté lors de deux réunions publiques. La 1^{ère} en mai 2022 alors que le phasage de l'opération et la liste des entreprises choisies n'étaient pas encore définis ; la 2^e en mars 2023, plus complète,

présentant à la fois les bâtiments dans le détail ainsi que l'organisation des 30 mois de travaux estimés. Le présent article reprend et complète les informations communiquées lors de cette réunion.

USAGERS ET HABITANTS CONVIÉS À SUIVRE LES TRAVAUX

Soucieux de communiquer et de poursuivre les échanges avec les partenaires et les parents d'élèves sur le déroulement de la phase "chantier", un "comité de suivi" des travaux a été mis en place, animé par Michel Paquier, adjoint en charge des affaires scolaires, et Guy-Alain Dufeu, directeur général des services de la commune et chargé de coordonner la relation entre entreprises, école et municipalité. Ce comité rassemble des élus, membres de la commission scolaire, l'adjoint aux travaux,

des représentants de l'équipe enseignante et du personnel de l'école, des parents d'élèves et de l'administration – en la personne de l'Inspecteur de circonscription- la DDEN (Déléguée départementale de l'éducation nationale) de notre groupe scolaire et, dans le futur, des représentants des habitants du centre-village qui sera impacté par la 2^e phase des travaux. Son but ? Faciliter les échanges entre les différents acteurs du projet, faire remonter les remarques sur les travaux – contraintes, risques... ; mais aussi faire descendre les informations vers les utilisateurs et les Saint-Jeannais – anticiper les phases futures, les contraintes, nuisances, etc. Bref, permettre aux habitants et utilisateurs d'avoir un regard sur ce qui se passe, et de faire part à la municipalité et aux entreprises de leurs remarques.

DES INCERTITUDES... MAIS UN CHOIX MAINTENU

Le travail a été long, complexe, dans un contexte international marqué par le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, cause principale d'incertitudes sur les approvisionnements de matériaux et donc de l'augmentation des prix et du coût du travail.

Malgré un budget en hausse lors de l'appel d'offre, nous avons fait le choix, après beaucoup d'interrogations et de questionnements, de maintenir le projet. Le repousser, c'était repartir à zéro, relancer deux ans de travaux (concertation, utilité publique, concours, appel d'offre...) dans un futur incertain, et alors que les enfants de Saint-Jean ont un besoin urgent d'une école plus fonctionnelle et plus grande.

Présentation du projet : un budget à la hauteur de l'ambition de réussite éducative et scolaire de nos enfants

DES ESPACES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES PLUS FONCTIONNELS ET MODERNISÉS

L'état des lieux fait en 2018 par dynAMO avait relevé un certain nombre d'éléments problématiques. Le projet retenu va au-delà, en agrandissant par exemple les locaux destinés aux enseignants (salle des maîtres, bureau de la direction), ou en intégrant un préau pour chaque cour de récréation, maternelle et élémentaire, ainsi qu'un passage direct de l'espace des maternelles à la cantine, facilitant le déplacement des enfants en cas de mauvaises conditions météorologiques (voir plan ci-contre).

Un ascenseur est également prévu, pour permettre aux enfants en situation de handicap de rejoindre leur classe sans difficulté. Finalement, l'ensemble des surfaces progresse, en superficie, mais aussi en confort : isolation, connectivité... (voir le tableau ci-dessous pour les superficies globales). Pour ce qui est des salles de classe, toutes atteignent au minimum les 60 m² demandés par le référentiel de l'Éducation nationale, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, certaines ne dépassant pas 53 m².

Enfin, de véritables locaux périscolaires sont prévus. Salles, espaces de rangement afin de faciliter l'accueil et les activités des élèves pendant la pause méridienne et pendant les temps de "garderie" du matin et du soir. Passage de 232



État des surfaces	Existant (en m ²)	Projet (en m ²)	% d'augmentation
Surfaces intérieures	1832	2693 (+ 861)	47%
Surfaces extérieures	1651	2672 (+ 1011)	62%

Quels besoins pour le nouveau groupe scolaire ?

- ▶ Des entrées et espaces maternelles et élémentaires mieux identifiés
- ▶ Des cours de récréation agrandies et conformes au cahier des charges de l'Éducation nationale
- ▶ Une capacité d'accueil à développer, pour les besoins scolaires et périscolaires
- ▶ Des espaces de "sieste" plus vastes
- ▶ Une accessibilité PMR pour l'ensemble des locaux
- ▶ Des bâtiments répondant aux enjeux climatiques, isolation, ventilation
- ▶ Une cantine pouvant accueillir 250 à 260 élèves

à 270 m² pour les salles de restauration, avec installation d'un "self-service" pour faciliter l'apprentissage de l'autonomie pour les élèves de l'école élémentaire. Les élèves de maternelle continueront à être servis à table. Bien entendu, ces éléments supplémentaires ainsi que le choix fait de répondre à la plus grande partie des demandes formulées par les enseignants pour la qualité du travail de leurs élèves a impacté le budget.

UN BUDGET CONSÉQUENT AMORTI PAR D'IMPORTANTES SUBVENTIONS

Le tableau ci-dessous montre les coûts TTC de l'ensemble des travaux de

construction de la nouvelle école, pour un coût de 6 265 351 €, auquel il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre, 914 000 € et diverses études. Le coût final est de 7,5 M €.

Ne sont pas compris : l'achat du terrain, la location, la pose et la dépose des modulaires nécessaires pendant la durée des travaux, le mur de clôture : 1,8 M €.

Par rapport au budget initial, on peut donc relever :

- ▶ L'impact des évolutions retenues en concertation, nécessaires pour le bien être de tous les usagers, s'élève à 800 000 € (esquisse V1 + V2) et inclut une salle de classe supplémentaire, plus de toilettes extérieures, des escaliers et issues de secours revus, une meilleure séparation des entrées maternelles et élémentaires, une séparation amovible dans la cour pour sécuriser les entrées des maternelles.
- ▶ L'impact de la situation internationale représente un coût supplémentaire de 850 000 € (phases DCE et attribution des lots).
- ▶ Le reste est constitué de travaux qui n'avaient pu être prévus lors de l'étude et de la présentation du projet par Nama architecture, à la suite de diagnostics précis (réseau, amiante, végétalisation, gestion des eaux pluviales etc.).

Le coût total du projet : études, travaux de démolition, construction et aménagements, acquisition (terrain + modulaires) représente une somme de 8,5 M €.

Évolution du coût du projet

ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAVAUX LORS DES DIFFÉRENTES PHASES D'ÉLABORATION DU PROJET			
Montant des travaux lors du concours d'architecte		3 780 000 €	Projet retenu à l'issue du jury de concours
Phase	Surcoût TTC	Montant TTC	Objet des travaux ou prestations supplémentaires
Évolution Esquisse V1	564 000 €	4 344 000 €	Agrandissement élémentaire + modification maternelle + agrandissement restaurant + modification aménagements des cours
Évolution Esquisse V2	241 200 €	4 585 200 €	Ajout équipement de cuisine + agrandissement de la cour élémentaire
Évolution APS	119 640 €	4 704 840 €	Reprise et création du mur de clôture + mise à jour des études
Évolution APS - APD V1	403 440 €	5 108 280 €	Travaux de démolition complémentaires + travaux de fondation + travaux complémentaires en gros œuvre + mise à jour des études
Évolution APD V2	299 940 €	5 408 220 €	Travaux désamiantage + modification restaurant scolaire + travaux de rénovation maternelle + travaux complémentaires dans cours
Phase DCE	674 460 €	6 082 680 €	Estimation des coûts avant analyse des offres en décembre 2022
Phase attribution des lots	182 671 €	6 265 351 €	Augmentation suite à ouverture des plis

RECETTES	
Mode de financement	Montant
Subventions notifiées	
DSIL Etat	850 000 €
Département - Plan école	200 000 €
Département Dotation territoriale	288 000 €
Région AURA	126 300 €
Total subventions notifiées	1 464 300 €
Subventions en cours d'instruction	
CAF de l'Isère	100 000 €
DETR	247 800 €
Région AURA "Volet Bois des Alpes"	100 000 €
Total subventions en cours d'instruction	447 800 €
Total subventions	1 912 100 €
Emprunts	
Emprunts bancaires	3 000 000 €
Prêt à taux zéro CAF de l'Isère	100 000 €
Total emprunt	3 100 000 €
Recettes propres	
FCTVA	1 209 833 €
Autofinancement	2 305 137 €
Total recettes propres	3 514 970 €
Total recettes	8 527 070 €

SUBVENTIONS ET FINANCEMENT

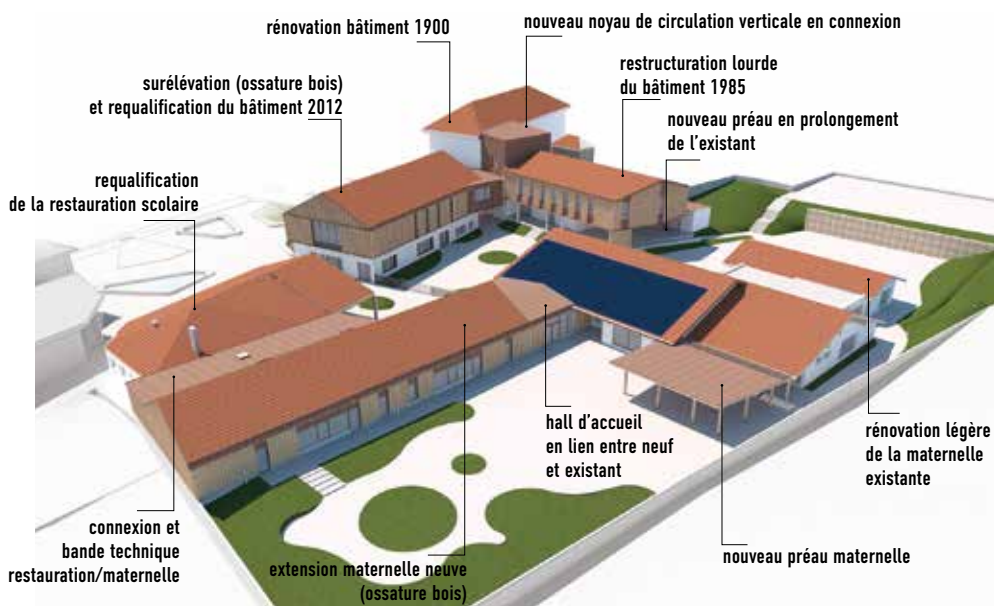
Le tableau ci-dessus montre l'ensemble des recettes affectées au projet.

- ▶ Les subventions, pour un total de 1,8 M €, peut-être davantage, auquel il convient d'ajouter le Fonds de Compensation de la TVA, de 1,2 M € (remboursement par l'État de 15 points de TVA un an après la fin des travaux). C'est donc au total au moins 3 M € que la commune ne paiera pas, soit près de 40% du coût total du projet, sans compter la revente de modulaires, qu'il est difficile de chiffrer actuellement, sans doute plusieurs dizaines de milliers d'euros.
- ▶ Des emprunts, pour 3 M € ont été contractés avant la hausse des taux d'intérêt, à un taux très avantageux, auquel s'ajoute un prêt à taux 0 de la CAF pour les espaces périscolaires.

L'autofinancement par le budget communal s'élève à 2,4 M €.

Un démarrage au printemps 2023 : Préparation et phases des travaux

Vue virtuelle de l'ensemble des travaux



UNE PRÉPARATION MENÉE EN CONCERTATION AVEC L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

La préparation de l'école et de l'ensemble du village pour près de 30 mois de travaux a commencé dès fin décembre 2022, par le déménagement du restaurant scolaire. En effet, la première tranche des travaux concerne particulièrement la cantine, ainsi que les bâtiments des maternelles.

Dès la rentrée de janvier 2023, les élèves ont découvert leur nouvel espace temporaire de restauration, dans la grande salle du centre socioculturel. Celui-ci demeurera donc fermé un an aux activités de la commune... ce choix permettant d'accélérer le projet et de faire des économies. Les élèves se sont vite habitués aux déplacements quotidiens sécurisés, et à leur nouvel espace de repas. Pour ce faire, les sanitaires et l'espace cuisine du CSC ont été réaménagés, afin de répondre aux besoins des enfants et aux normes sanitaires.

À partir du mois de février 2023, Guy-Alain Dufeu, notre DGS, a entamé une concertation avec Madame Cotté, directrice du groupe scolaire, ainsi que les enseignantes concernées, afin de prévoir le déménagement des salles de maternelle et le transfert de salles d'élémentaire vers les nouveaux modulaires. Chacune d'entre elles a été contactée pour mettre au point le déménagement des salles de classes

concernées : quel matériel pédagogique et mobilier fallait-il emporter ou "remiser", à quel endroit installer le mobilier dans les nouvelles salles, où mettre les porte-manteaux, etc.

Les nouveaux modulaires ayant été installés pendant les vacances de février, il a fallu attendre la première semaine des vacances de printemps pour monter la passerelle permettant d'atteindre le 1^{er} étage.



La 2^e semaine a été coordonnée et menée tambour battant et de mains de maître par Guy-Alain Dufeu et Fikri Mahanan, le responsable des services techniques, accompagnés des personnels des services techniques, des animateurs et des ATSEM, ainsi que de quelques élus. Un grand merci à tous !

À la reprise des classes, le lundi 24 avril, les enseignants et leurs élèves ont pu découvrir leurs nouvelles classes pour une durée approximative de 12 mois. Alors, quels changements ? Toutes les classes d'élémentaires occupant les salles du rez-de-chaussée ont été transférées vers les modulaires. Ces salles en RDC sont donc actuellement occupées par les élèves de maternelle : en effet, les enfants de cet âge ne peuvent pas être dans des classes en étages, les escaliers présentant un danger (récréations, mais aussi évacuation en urgence, incendie, par exemple), une salle du "bâtiment de 2012" ayant été transformée en un dortoir temporaire pour les plus petits pour qui la sieste est obligatoire.

Depuis le mois de mai, l'ancien bâtiment des maternelles est transformé en "base de vie" pour les ouvriers pendant la construction du nouveau bâtiment, puis sera à son tour réhabilité avant que les élèves ne le réoccupent, à partir d'avril 2024, date prévue dans le planning prévisionnel. Pour sécuriser le tout, des grilles ont été installées, séparant l'espace encore utilisé de la zone des travaux.

À noter que les activités de motricité se déroulent dans la petite salle du centre socioculturel.





Déménagement et aménagement des salles



L'équipe des services techniques



Nouvelle classe aménagée dans les modulaires



Guy-Alain Dufeu et Michel Paquier

UNE 2^E ET UNE 3^E PHASES DÉJÀ PRÉVUES (VOIR PLAN CI-DESSOUS)

La deuxième phase de travaux devrait commencer au printemps 2024, pour une durée d'un an. Elle concernera cette fois la partie élémentaire du groupe scolaire, les élèves de maternelles pouvant emménager dans leurs nouveaux locaux. Le CSC sera alors totalement libéré, la nouvelle salle de restauration (avec self...) étant elle aussi comprise dans la 1^{ère} phase. (Voir la vue virtuelle de l'ensemble des travaux).

Cette deuxième phase portera sur la démolition partielle du bâtiment de 1985 et sa reconstruction, incluant l'aménagement de la nouvelle entrée des élémentaires, la surélévation du bâtiment de 2012 pour construire trois classes en étage. L'ensemble sera recouvert d'un bardage de bois de Chartreuse labellisé (voir plan d'ensemble). Pour finir, réaménagement des salles de classe du bâtiment 1900. Pendant ce temps, les élèves d'élémentaire occuperont encore les modulaires et iront en récréation dans la nouvelle cour de maternelle, par un passage derrière l'ancien bâtiment des maternelles rénové.

La troisième phase, la plus courte, devrait se tenir durant l'été 2025 : dépose des modulaires et aménagement de la nouvelle portion de cour des élémentaires, végétalisation des espaces pour respecter les préconisations actuelles, afin d'éviter l'artificialisation des sols et de lutter contre les "îlots de chaleur" que représentent les cours entièrement goudronnées.

Si tout se déroule comme prévu, la nouvelle école sera entièrement opérationnelle pour la rentrée de septembre 2025.

LE CCAS



2022, collecte au profit de l'Ukraine

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public géré par un conseil d'administration et présidé par le Maire. Il est souvent méconnu. Il nous a donc paru important d'en présenter les missions.

Le CCAS a un rôle d'accueil, d'écoute, d'orientation, de négociation et d'action en faveur des personnes en difficultés sociales.

Le CCAS de Saint-Jean de Moirans

Les personnes sont d'abord orientées au Centre médico-social de Moirans. Les assistantes sociales reçoivent les personnes et constituent les dossiers de demandes de secours (difficultés financières pour le paiement de factures ou demandes d'aides alimentaires). Elles transmettent ensuite ces dossiers au CCAS pour un complément d'aide. Celui-ci instruit également les demandes de domiciliation des personnes sans domicile fixe ou stable, c'est-à-dire qu'il leur permet d'avoir une domiciliation pour leur courrier et ainsi de faire valoir leurs droits sociaux.

Le CCAS gère :

- Les dossiers de demande de portage de repas à domicile. Actuellement, en moyenne, 180 repas sont livrés chaque mois. Ce service est assuré chaque jour, y compris le week-end.
- Les dossiers de téléalarme.

Le CCAS organise le repas des aînés :

Un repas annuel est organisé chaque année pour réunir les aînés de la commune. Ceux qui ne peuvent participer à ce repas se voient distribuer un colis s'ils le désirent.

Le CCAS assure une veille active des populations âgées en cas de canicule.



Le repas des aînés



2023, collecte au profit des étudiants

Le CCAS aide les familles :

Une aide est apportée aux familles par le biais d'une participation journalière calculée en fonction du quotient familial, pour les inscriptions au Centre de loisirs de la MPT, aux camps d'été, aux colonies pour les enfants et adolescents.

Il aide au financement du BAFA (selon le quotient familial).

Les membres du CCAS accordent une attention particulière en faveur de la solidarité. Ils participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Le CCAS se tient à la disposition des habitants de la commune en mairie auprès de Marie-Line Laporte le lundi pour toutes demandes et auprès de Didier Kioulou, adjoint en charge du CCAS que vous pouvez contacter par mail : d.kioulou@stjeandemoirans.fr.

Le Conseil d'administration du CCAS

Il comprend le Président (maire), un Vice-président, des membres élus du Conseil municipal et des membres bénévoles.

Le plan de sobriété communale

une démarche partenariale et citoyenne

Crise ukrainienne, inflation des prix à la consommation et notamment des fournitures énergétiques, notre commune, tout comme les ménages, et de nombreuses collectivités territoriales, n'est pas épargnée par la hausse des coûts de l'énergie (gaz et électricité).

Si des augmentations du coût de l'électricité avaient déjà impacté les charges de fonctionnement du budget communal et ce depuis la fin de l'année 2021, les données sur le prix du gaz, communiquées par Territoire d'Énergie Isère (TE38), autorité publique, organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz, dont la commune de Saint-Jean de Moirans est adhérente, prévoient une augmentation de 68 % par rapport au prix pratiqué en décembre 2021.

Au vu de ce contexte économique, disposant d'un patrimoine bâti conséquent (mairie, maison pour tous, crèche, bibliothèque, groupe scolaire, poste de police municipale, services techniques, centre socioculturel et gymnase), en septembre 2022, l'équipe municipale a décidé d'élaborer un plan de sobriété énergétique, avec un objectif de mise en œuvre dès l'automne 2022, période des premiers froids nécessitant le démarrage du chauffage des bâtiments communaux, mais également avec la baisse de l'ensoleillement et l'éclairage des équipements notamment de loisirs et sportifs.

Pour la mise en œuvre de ce plan de sobriété énergétique, s'il a été demandé aux services municipaux d'être vertueux et de faire preuve de sobriété, la commune a aussi joué la carte du partenariat, en mobilisant et sollicitant les utilisateurs des équipements municipaux (associations, écoles et collège mais aussi particuliers notamment dans le cadre des locations), afin que chacun se sente concerné et impliqué au quotidien pour la réalisation des préconisations municipales en matière de sobriété. Ce plan de sobriété énergétique se décline selon quatre axes :

- ▶ la **sensibilisation aux bonnes pratiques** en matière de sobriété énergétique, comme par exemple l'extinction de l'éclairage en sortant d'une pièce inoccupée ou ne pas laisser les chauffages électriques en fonctionnement quand l'équipement est fermé ou l'espace non utilisé. Pour cet axe, un flyer de communication a été distribué à tous les utilisateurs.

- ▶ la **régulation et le réglage des installations de chauffage**, en baissant d'un degré ou plus la température de production d'eau chaude par exemple ou en décalant de quelques heures la période de redémarrage du chauffage après un week-end.

- ▶ l'**investissement, par le remplacement de certains luminaires** vieillissants et énergivores dans les bâtiments par de l'éclairage LED (Centre socioculturel, mairie, école), mais également en réparant l'éclairage du gymnase pour une utilisation variable en fonction de la nature de l'activité (éclairage moins puissant pour les entraînements et plus puissant lors des compétitions).

- ▶ le **contrôle et l'évaluation de l'impact de ce plan** de sobriété, avec un dispositif de pilotage en interne et un suivi des consom-

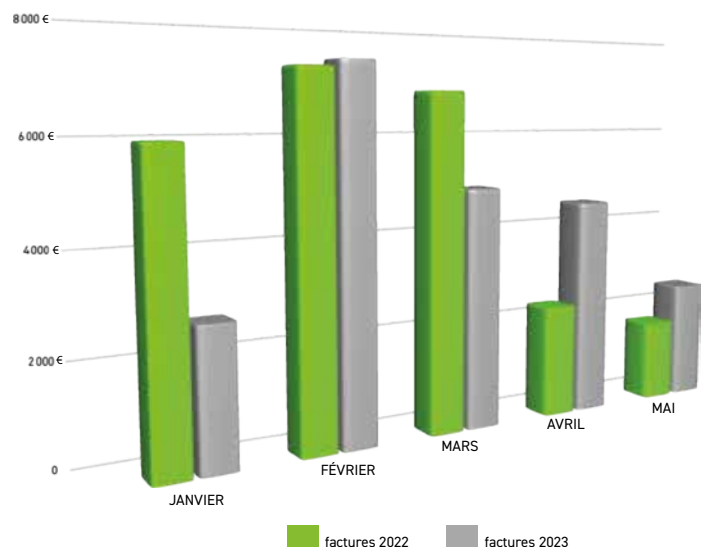
mations en électricité et en gaz.

Une réunion s'est tenue en novembre 2022, en présence des responsables associatifs, des directions de la MPT, du groupe scolaire et de la crèche, pour échanger et partager sur les enjeux financiers et la présentation du programme d'actions inscrites dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Cette réunion a permis aussi de réaffirmer la volonté politique de maintenir l'accès aux équipements publics malgré ce contexte économique contraint, alors que d'autres collectivités ont fait le choix de fermer certains équipements ou d'en réduire la capacité d'utilisation. Ce ne fut pas le choix de l'équipe municipale. Avec le retour des beaux jours, il est temps de tirer un premier bilan de mise en œuvre de ce plan de sobriété énergétique.

Le graphique ci-dessous montre que l'impact de l'augmentation du prix du gaz a été contenu voire annulé sur certaines périodes et ce grâce à la régulation et aux différents réglages opérés sur nos systèmes de production de chauffage des différents équipements et ce dans un fonctionnement et une utilisation normale. Ainsi, pour la période de référence "janvier à mai", le montant des factures mandatées sont en baisse de 8,5 % par rapport à 2022 pour la même période.

L'effort et la contribution de tous dans la mise en œuvre de ce plan de sobriété énergétique ont donc porté leurs fruits. Poursuivons ensemble ces comportements collectifs et citoyens en faveur de la sobriété énergétique.



L'urbanisme ? C'est pourtant simple !

En circulant ces derniers mois à travers la commune, les Saint-Jeannais ont pu remarquer un nombre non négligeable de chantiers : maisons en construction ou en rénovation, divers travaux d'aménagement extérieurs.

Du fait de leur emplacement, quelques réalisations sont plus visibles que d'autres et surgissent parfois du paysage. Certains en auraient un peu vite déduit que les propriétaires auraient bénéficié de privilèges. Il n'en est rien, bien sûr ! Dans l'intérêt général, l'urbanisme est heureusement soumis à des règlements et des directives qui peuvent paraître compliqués. Ce dossier devrait vous permettre de mieux les comprendre

Construction nouvelle ou rénovation, comment obtenir un Permis de Construire ?

Vous avez choisi un constructeur ou un architecte, ou parfois imaginé vous-mêmes la maison de vos rêves. Que faut-il faire pour le projet aboutisse ? Il faut déposer une demande de permis de construire en mairie (ou par le portail guichet unique de l'urbanisme : <https://ads.paysvoironnais.com/guichet-unique>) en y joignant tous les plans et informations demandés dans le formulaire. Le service instructeur (du Pays Voironnais)

- ▶ Vérifie si c'est complet
- ▶ Accuse réception (et rappelle le délai d'instruction : 2 mois dans le cas général, 3 mois s'il faut l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France)
- ▶ Lance les consultations des différents services :
 - Peut-on alimenter en eau potable ? et en électricité ?
 - Où vont les eaux de pluies ? et les eaux usées ?
 - Si on est à proximité du Manoir de la Colombinière, il faut l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)
 - La commune donne aussi son avis

après avoir réuni une commission composée de sept conseillers municipaux.

- ▶ En attendant toutes ces réponses, commence l'étude du dossier :
 - Quelle est la zone du PLU ? quelles sont les règles à appliquer ?
 - Quels aléas sur ce terrain ? quels risques doivent être pris en compte ? (sur notre commune, nous avons essentiellement des risques d'inondations, soit par la remontée de la nappe de l'Isère, soit par le bassin versant de la Morge, et des risques de glissements de terrain)

Cela nous donne des indications sur la possibilité d'infiltrer, de déplacer de la terre, s'il y a besoin de fondations spécifiques, etc.

Vous comprenez, en lisant ces lignes,

qu'une partie des critères conduisant à la décision sont objectifs et facilement vérifiables, tandis que d'autres relèvent plus de l'appréciation personnelle, voire des goûts et des couleurs. Les membres de la commission ont souvent de longues discussions sur ce qui serait acceptable ou pas, en fonction du quartier, bien sûr, mais aussi parfois avec une certaine méfiance quand les éléments transmis sont difficilement mesurables ; nous avons ainsi accepté une façade "gris clair" au vu de photographies lumineuses... et constaté après installation que cela ressemble plus à du charbon. Nous demandons dorénavant des échantillons ! Parfois aussi, en fonction du contexte, nous sommes amenés à déroger aux règles que nous avons fixées, car un imprévu du chantier (ou même une malfaçon du constructeur)



Autorisation exceptionnelle d'édifier un enrochement suite à des malfaçons

rend impossible la construction telle qu'elle était initialement acceptée. La négociation s'engage alors, de façon à ne pas trop pénaliser le pétitionnaire, qui attend toujours sa nouvelle maison avec impatience. Si toutes les étapes se sont bien passées, un arrêté favorable accordant le permis de construire sera délivré, éventuellement avec certaines prescriptions à respecter... Dans le cas contraire, l'arrêté précisera les raisons du refus. Sachez aussi que toutes les

autorisations d'urbanisme sont publiques: à partir du moment où une décision a été rendue, vous pouvez demander en mairie de venir consulter un permis accordé ou refusé à un de vos voisins !

Quand une décision paraît incompréhensible, il faut éventuellement reprendre tout l'historique sur cette parcelle pour comprendre pourquoi le service instructeur a pu accepter une construction qui semble trop différente de ce qui existe autour.

Comment l'architecte-conseiller du CAUE peut-elle m'aider ?

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture votée en 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. L'architecture, l'urbanisme et l'environnement sont d'intérêt public.

Le temps d'un rendez-vous d'une heure, Frédérique Chevallier, architecte libéral, détachée par le CAUE de l'Isère au titre d'architecte conseiller de la commune, vous écoute, vous et/ou le professionnel (constructeur, maître d'œuvre, architecte) que vous aurez choisi. Les thématiques abordées sont multiples : projet de division de terrain, d'extension, de rénovation thermique ou non, de construction neuve, de surélévation...

Si votre construction fait moins de 150m² (hormis quelques cas particuliers), vous n'êtes pas tenu de faire valider votre projet par un architecte. Dans ce cas, il est particulièrement recommandé de consul-



ter ce service (gratuit, sur inscription en mairie), pour vérifier quelques points d'architecture, d'implantation, ou techniques... L'avis de l'architecte-conseiller est uniquement consultatif : la commission qui étudie votre dossier en tiendra compte, mais n'appliquera pas toujours toutes ses recommandations. Ce service est gratuit pour le pétitionnaire, c'est la mairie qui finance les interventions de l'architecte-conseiller.

Quel est l'impact du changement climatique sur l'architecture ?

Les vagues de chaleur observées depuis quelques années ainsi que l'augmentation du coût de l'énergie rendent indispensable une remise en question de nos modes de vie. Elle passe entre autres par le développement d'une architecture bioclimatique, c'est-à-dire fonctionnelle, confortable, économe en matières premières et respectueuse de l'environnement, au sens large du terme. La conception de cette architecture varie radicalement selon le relief, le climat, les ressources régionales, et de nombreux facteurs sociaux. Pour la mise en application

de cette architecture plus écologique, on peut distinguer plusieurs lignes directrices:

- ▶ le choix des matériaux, naturels et respectueux de la santé de l'homme ;
- ▶ le choix de la disposition des pièces pour favoriser les économies d'énergie en réduisant les besoins énergétiques (salon au sud, chambres au nord) ;
- ▶ le choix des équipements d'apports énergétiques (mode de chauffage par exemple) ;
- ▶ le choix du cadre de vie offert ensuite à l'homme (jardin, terrasse...).

Mais à quoi sert le PLU ?

Saint-Jean de Moirans est une commune qui présente de nombreuses ambiances paysagères différentes : plaines agricoles et humides, coteaux boisés ou prairies, partiellement construits, village ou hameaux disséminés. Son patrimoine bâti et paysagé en fait son attrait pour nombre d'entre vous. Votre projet peut contribuer par sa qualité à le préserver ou le faire évoluer de façon harmonieuse (ou pas). Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), document obligatoire pour la commune (ou éventuellement l'intercommunalité pour un PLUi) gère cette cohérence des paysages tout en répondant aux prescriptions (nationales, régionales, départementales, intercommunales) en matière de logement, environnement, sécurité, circulation, etc.

La dernière révision du PLU de Saint-Jean-de-Moirans (en vigueur depuis décembre 2021) avait pour but, entre autres, de limiter la densité, de freiner un peu la croissance trop forte de notre village (population doublée en 25 ans environ) et de conserver son caractère de village avec un centre-bourg très dense, et une zone pavillonnaire assez aérée.

Il était aussi important de prendre en compte l'évolution du climat, par exemple pour limiter le béton et laisser des "îlots de fraîcheur" en espaces verts. Par exemple, les toitures-terrasses ne correspondent pas à l'architecture locale. Cependant, si cela permet une meilleure prise en compte du réchauffement climatique, ou de produire de l'électricité, elles pourront être acceptées. Toutefois, dans certains quartiers, il est important de garder la qualité architecturale autour des constructions anciennes (grandes maisons en pisé). Cela se concrétise par des contraintes beaucoup plus précises sur la forme et l'implantation des maisons.

Efficacité du chauffage, de la ventilation et du système de refroidissement

L'élément le plus important et le moins coûteux en énergie pour avoir un système efficace de chauffage et d'aération est avant tout une bonne enveloppe, combinaison de l'isolation thermique et des surfaces vitrées. Un bâtiment avec une enveloppe plus efficace nécessite de générer moins de chaleur ou de dissiper moins d'énergie, mais requiert plus de capacité de ventilation pour extraire l'air vicié.

Les maisons "passives" permettent aux bâtiments d'exploiter efficacement l'énergie solaire sans l'aide de dispositifs technologiques comme des cellules photovoltaïques ou un chauffe-eau solaire. Les maisons bioclimatiques incluent généralement, lors de la conception, des matériaux à forte inertie thermique pour retenir la chaleur et une bonne isolation thermique qui prévient la perte d'énergie calorifique. De plus, ces bâtiments ont généralement une faible surface d'enveloppe par rapport à leur volume pour minimiser les déperditions. Ceci veut dire que les bâtiments doivent avoir des formes simples.

En effet, un immeuble plus compact réduira nécessairement ses pertes calorifiques, et demandera moins de ressources lors de sa construction. Autrement dit, avec la partie physique de l'immeuble, l'objectif est de maximiser les apports en énergies naturelles tout en minimisant les pertes. Pour cela, lorsqu'on construit, il faut prendre en considération la direction du vent dominant pour en tirer pleinement

parti, mais aussi l'orientation des façades en fonction de la position du soleil.

Ainsi, selon les principes de l'architecture durable, au nord se situent les façades fermées et au sud les ouvertures pour exploiter la lumière naturelle et l'énergie solaire. Il est ainsi possible de recourir à des persiennes ou brise-soleil pour réguler la température en été (sans avoir recours à la climatisation !) et en hiver. La gestion d'un projet durable et écologique est avant tout transversale et l'architecte doit prendre en compte plusieurs paramètres comme le double ou triple vitrage, l'utilisation de stores, de volets, ou encore le recours, chaque fois qu'il se présente, à

un éclairage naturel.

Il faut savoir gérer ses ressources sur le long terme pour éviter le gaspillage et une consommation énergivore. Par exemple, l'architecture durable prévoit toujours un système de récupération d'eau de pluie, ainsi qu'un centre de tri et de compostage. Pour optimiser les effets positifs, il est possible d'installer une pompe à chaleur thermodynamique afin de chauffer l'eau ou l'air dans l'immeuble. Si cela n'a pas été prévu dès la construction du bâtiment, cela peut être mis en place ultérieurement... mais c'est parfois plus compliqué !



Les matériaux utilisés

Pour protéger la santé des habitants, les matériaux de construction doivent être triés sur le volet : le bois lamellé ou la pierre seront privilégiés pour les murs porteurs tandis que pour l'isolation, la laine de bois ou la ouate de cellulose sont recommandées par la plupart des experts.

C'est bien entendu un aspect essentiel : exit les matériaux lourds, qui polluent et ne sont pas durables. Laissons place au bois, à la pierre, à la terre... et même à la paille ! Non seulement ces matériaux naturels sont bons pour la planète, mais ils le sont aussi pour la santé des habitants. Ils doivent également être faciles d'entretien et s'inscrire dans le temps, voire être recyclables. En d'autres termes, ils conjuguent

aussi bien éthique et performance que design et confort.

QUELLES SONT LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES ?

Tout ce qui précède représente des "bonnes pratiques", mais aussi des contraintes, des limitations et parfois des coûts supplémentaires lors de la construction. Alors comment choisir ?

Afin d'aller vers ces bonnes pratiques, le PLU qui s'impose à tous les permis de construire délivrés prévoit certaines caractéristiques.

Par exemple, pour conserver des surfaces pour infiltrer l'eau de pluie, et éviter que de trop grandes quantités ruissellent vers

Concrètement, aujourd'hui, nous sommes sans cesse démarchés pour installer des panneaux solaires.

Est-ce un bon investissement ?

Sur le papier, c'est sûr... attention cependant, certains installateurs ne tiennent pas leurs promesses, ou pas dans la durée promise !

Est-ce mieux pour la planète ?

Ça dépend... Où et comment ils ont été fabriqués, et aussi ce qu'on en fera à la fin de leur vie !

Quoiqu'il en soit, si vous voulez en mettre chez vous, lisez bien le règlement du Plan local d'urbanisme (PLU) : À Saint-Jean de Moirans, ils doivent être installés en une seule nappe afin d'éviter les effets "damiers" peu esthétiques.



le pied du coteau, il faut limiter la surface des constructions (emprise au sol) et conserver assez d'espace de pleine terre. Mais la rédaction d'un tel règlement est complexe, car il devra s'appliquer à tous, et on ne peut pas prévoir tous les cas... Ainsi quelqu'un qui aura les moyens de s'acheter une très grande parcelle pourra faire une maison immense, tandis que quelqu'un qui divise son terrain pour en vendre une partie ne laissera pas la place à son acheteur pour une maison, un grand garage et une piscine : il faudra faire des choix...

COULEUR DE FAÇADE...
ET MONUMENT HISTORIQUE !

Dans certains quartiers, nous sommes contraints par l'Architecte des Bâtiments

de France (ABF), qui veille au respect des paysages autour du Manoir de la Colombinière. C'est ainsi qu'une façade rouge avait choqué plusieurs de nos concitoyens alors que d'autres trouvaient là une touche d'originalité. L'ABF de l'époque l'avait acceptée, mais suite à d'autres travaux demandés par le propriétaire, la nouvelle architecte a refusé, et l'a contraint à repeindre, en uniformité avec les façades voisines.

EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES

Sachez que les clôtures autour de votre propriété sont également sujettes à autorisation d'urbanisme. Dans les différents règlements du PLU, un plan détaillé vous indique ce qui est autorisé pour chaque parcelle. N'oubliez pas que des haies ou des espaces boisés sont protégés. Pour les mo-

difier (ou les détruire) il faut demander une autorisation (au moyen d'une Déclaration préalable avant travaux), et il y aura alors des "prescriptions" à respecter. Dans le cas contraire, comme nous l'avons déjà fait pour des constructions illégales (mur trop haut, construction sans attendre d'obtenir le permis, travaux de terrassement dans un espace où il y a un risque de glissement de terrain, ...) la police municipale rédigera un procès-verbal d'infraction qui sera transmis au Procureur de la République. S'il donne suite, cela pourra donner lieu à des sanctions pénales.

Aujourd'hui l'utilisation de drones permet à l'Administration de s'assurer que les règles en vigueur sont bien respectées. Ainsi, plusieurs d'entre vous sont en cours de régularisation d'une piscine, suite à une "découverte fortuite".



Le saviez-vous ?

Les tuiles noires (anthracite ou ardoise, très communes dans le nord de la France et en Bretagne) accumulent jusqu'à 30% de chaleur en plus par rapport à nos tuiles rouges classiques. En période de canicule, cela devient vraiment intenable ! C'est la raison pour laquelle notre PLU les interdit.

Garnir une grande partie de la surface disponible de goudron (ou d'enrobé) pour des allées ou un espace de stationnement "bien propres" vous fera une belle réserve de chaleur, et vous donnera une sensation étouffante lors des fortes chaleurs ; alors que des solutions perméables garderaient plus de fraîcheur, et permettraient également de mieux infiltrer les excédents de pluies...



Manoir de la Colombinière

Quoi qu'il en soit, si vous avez un projet dans notre village, n'hésitez pas à demander conseil au service urbanisme. Les élus sont toujours disponibles pour vous rencontrer, même sur le terrain si nécessaire (demandez un rendez-vous en mairie).

Un budget maîtrisé ambitieux dans un contexte contraint

Un budget maîtrisé mais ambitieux pour poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune.

Un budget maîtrisé dans un contexte socio-économique particulier avec la crise mondiale, les impacts économiques de la guerre en Ukraine et le contexte d'inflation avec l'augmentation des prix sur :

- ▶ Les denrées alimentaires
- ▶ Les matières premières et le carburant
- ▶ Les dépenses énergétiques (coût de l'électricité et du gaz)

Maintien et poursuite d'une politique budgétaire rigoureuse sur le suivi et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment par la mise en place d'un plan de sobriété énergétique, mobilisant les services municipaux, mais également l'ensemble des partenaires utilisant les

équipements communaux (école, Maison pour tous, crèche, associations sportives et culturelles).

Une politique d'investissement et d'équipement de la commune conforme au plan de mandat, avec notamment la poursuite du projet d'extension et de rénovation de l'école primaire Vendémiaire, pour développer et améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement pour les enfants scolarisés et l'équipe enseignante.

Une volonté de dégager une épargne brute entre 750 000 et 850 000€ par an, pour maintenir une bonne capacité d'auto-financement des investissements.

Un maintien d'une capacité de désendettement maximum entre 5 et 7 ans, sachant

que le seuil critique pour une commune se situe autour de 12 ans.

Pas d'augmentation des taux d'imposition pour les deux taxes foncières.

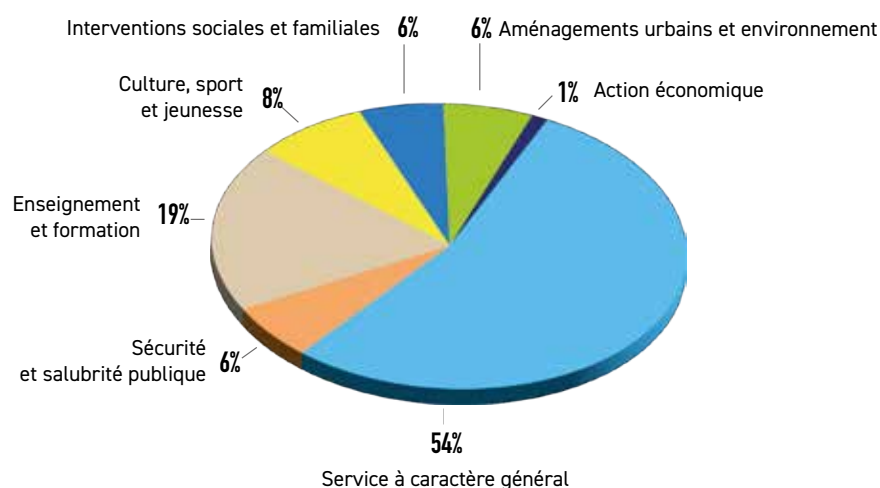
Pas d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire pour les 4 premières tranches de QF et une augmentation progressive pour les tranches de QF supérieur à 950€

Un budget global pour 2023 de 8 771 935€, dont

- ▶ 3 627 660€ pour les dépenses nécessaires au fonctionnement des services publics rendus à la population
- ▶ 5 144 275€ pour les dépenses d'investissement

Les dépenses de fonctionnement

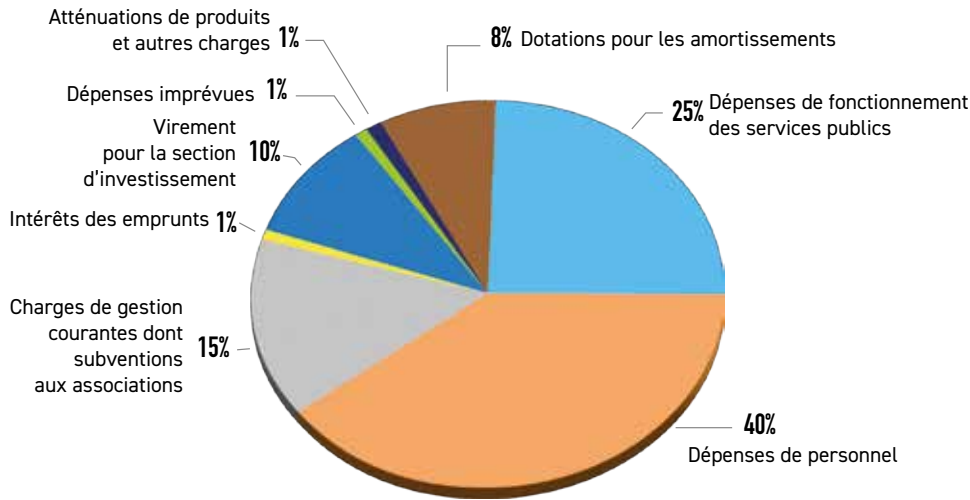
Répartition des dépenses de fonctionnement par politiques publiques



Un budget de fonctionnement d'un montant de 3 627 660€, soit une augmentation de 4,8% par rapport au budget voté en 2022.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement en dessous du taux d'inflation constaté au 1^{er} janvier 2023 (6%) et ce malgré l'augmentation des dépenses, notamment énergétiques et alimentaires (exemple : + 15% pour l'achat des repas de la restauration scolaire).

Répartition des dépenses de fonctionnement

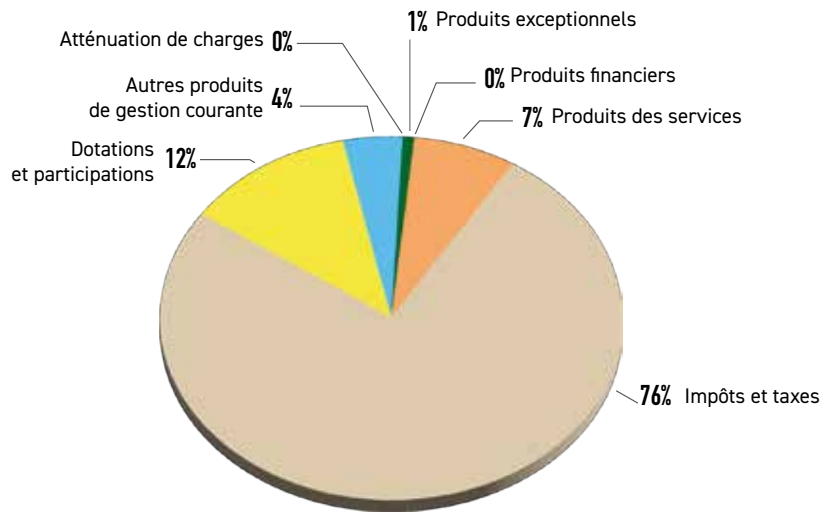


Les recettes de fonctionnement

Malgré un contexte économique très contraint pour les communes, l'équipe municipale maintient sa volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition pour les deux taxes foncières.

Pour autant, les Saint-Jeannais seront concernés comme l'ensemble des contribuables par l'augmentation des bases locatives, décidée par le gouvernement et inscrite dans la loi de finances pour 2023.

Cette année encore, la commune sera impactée par la baisse des dotations de l'État (-1,5% par rapport à 2022).



Les projets d'investissement

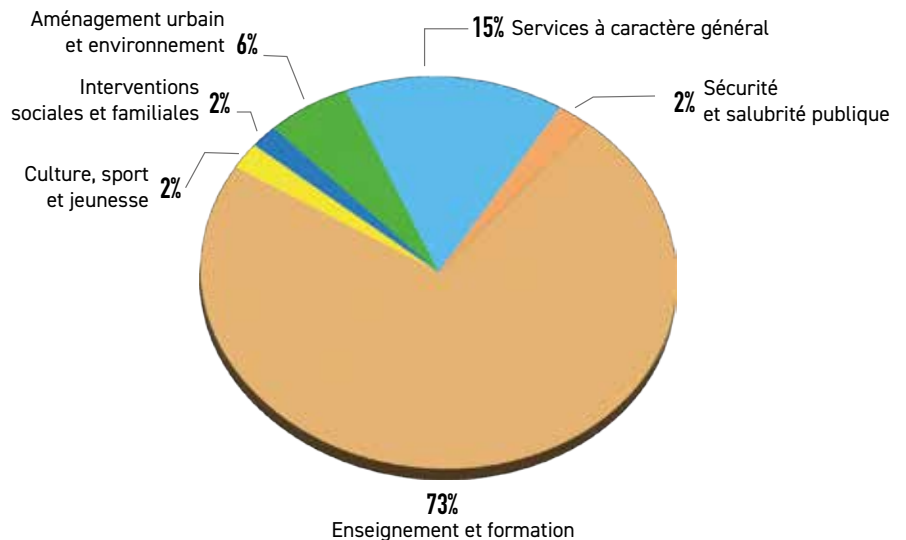
Une politique d'investissement ambitieuse, avec un recours à l'emprunt maîtrisé et le maintien d'une capacité d'autofinancement à hauteur de plus de 941 000€ pour 2023.

Un budget d'investissement de 5 144 275€

Les grands projets d'investissement pour 2023 :

- ▶ Travaux sur les réseaux d'éclairage public et électricité pour 150 300€, notamment l'enfouissement des réseaux sur le quartier des Templiers
- ▶ Travaux d'isolation et de rénovation des éclairages dans les bâtiments municipaux pour 168 060€
- ▶ L'extension du parc de vidéo protection pour 100 000€
- ▶ L'installation de 3 panneaux lumineux d'information aux entrées de ville pour 70 000€
- ▶ Des travaux de voirie pour 396 800€
- ▶ La première phase des travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire Vendémiaire pour 3276 035€
- ▶ L'acquisition de matériel technique pour les services pour 68 912€

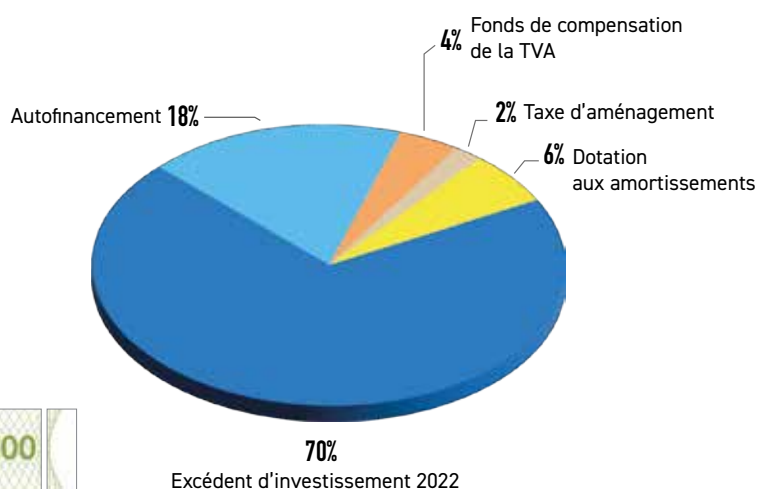
Répartition des dépenses d'investissement par politiques publiques



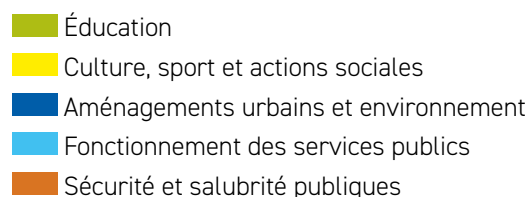
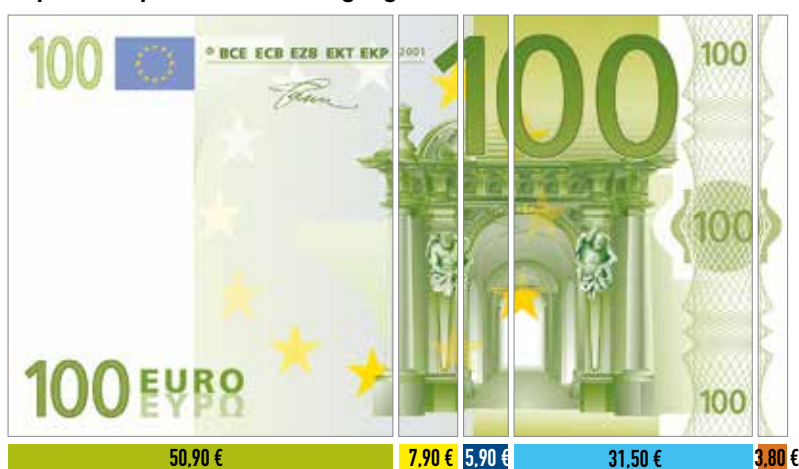
Des dépenses d'investissement financées par :

- ▶ Un autofinancement de 941 244€
- ▶ Le fonds de compensation pour la TVA pour un montant de 189 200€
- ▶ La taxe d'aménagement pour un montant de 100 000€
- ▶ Des dotations aux amortissements pour un montant de 282 000€
- ▶ Un excédent 2022 de la section d'investissement pour un montant de 3 606 030€

La répartition des recettes d'investissement



Répartition pour 100€ de budget global voté



Focus sur quelques ratios budgétaires

LA MASSE SALARIALE

La part de la masse salariale dans le budget communal est de **46,39%**, elle est de **54,15%** pour des communes de même strate à l'échelle nationale (communes entre 3500 et 5000 habitants). Cela représente une dépense par habitant de **340€**, alors que pour les communes de même strate, en moyenne nationale, cela représente une dépense de **485€**.

LA FISCALITÉ

Les impôts locaux représentent une recette importante pour la commune, pour un montant de **433€** par habitant. Cette même ressource représente une recette de **476€** par habitant pour les communes de même strate à l'échelon national.

Le taux d'imposition pour la taxe foncière sur les propriétés bâties est de **36,46%** à Saint-Jean de Moirans. Il est de **37,67%** à l'échelon national pour les communes de même strate.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'investissement est de **595€** par habitant à Saint-Jean de Moirans, alors qu'il n'est que de **356€** par habitant pour les communes de même strate à l'échelle

nationale. Ce ratio est également à mettre en correspondance avec la capacité d'autofinancement nette (après remboursement du capital des emprunts) qui est de **202€** par habitant pour la commune de Saint-Jean de Moirans (**125€** par habitant pour les communes de même strate).

L'ENDETTEMENT

L'endettement, comme la capacité d'autofinancement est un ratio important qui constitue un bon indicateur de santé financière, suivi de près tant par les services de la trésorerie que par les établissements bancaires, notamment pour la négociation de nouveaux emprunts.

Avec la souscription de trois nouveaux emprunts en 2022 pour la construction du projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire Vendémiaire, le montant de l'encours de la dette est d'un peu plus de **1 000€** par habitant, pour **846€** pour les communes de même strate.

Pour autant, la capacité de désendettement est de **4,6** années pour la commune de Saint-Jean de Moirans, alors qu'elle se situe autour de **7** ans pour les communes de même strate, sachant que le seuil critique se situe à partir de **12** ans.

Les réalisations de ces derniers mois

Gestion des eaux pluviales de ruissellement des voiries

- Chemin de la Mirabelle : pose d'un aquadrain transversal 5mlx0,300ml en fonte 400 KN et d'une grille ronde [1]
- Chemin des Cornelles : pose d'un aquadrain fonte 6mlx 0,500ml en fonte D400KN en transversal [2]

Voirie

- Chemin des Chardons : pose d'un regard et d'un tampon de chaussée avec élément de tête béton suite défaut d'étanchéité et casse sur réseaux eaux pluviales et de sources [3]
- Chemin du Moulin : suite écoulement de la source sur chaussée, reprise du réseau avec pose d'un drain et pose d'un revêtement en gravier 0/60 balthazar pour permettre l'infiltration des eaux de pluie [4]
- Impasse des Templiers : pose d'enrobé à froid pour colmater les trous en formation qui présentent un danger pour les habitants en attente de la reprise intégrale de la voirie [5]
- Square Lesdiguières : reprise des enrobés [6]

École

- Déménagement des classes de la maternelle
- Installations de classes dans les nouveaux modulaires

Information

- Pose de trois panneaux d'information lumineux



Avancée des grands projets

Cette page vous permet de suivre l'avancée des chantiers principaux sur la commune.

Avenir de l'école

ÉTUDES PRÉALABLES
CHOIX DE L'ARCHITECTE
DÉPÔT PERMIS CONSTRUIRE
ACQUISITION
PRÉPARATION DU SITE
CHOIX DES ENTREPRISES
POSE PREMIÈRE PIERRE
CONSTRUCTION
INAUGURATION



Place du Champ de Mars

Four

ÉTUDE PRÉALABLE
DÉCISION
ACQUISITION
RÉUNION DE CONCERTATION
PRÉPARATION DU SITE
NETTOYAGE DES ABORDS
CUISSON DES PAINS
FIN DES AMÉNAGEMENTS
INAUGURATION



Hameau du Delard

Équipement public


ÉTUDE PRÉALABLE
DÉCISION
ACQUISITION
PRÉPARATION DU SITE
DÉPÔT PERMIS CONSTRUIRE
CHOIX DES ENTREPRISES
CONSTRUCTION
REMISE DES CLÉS
INAUGURATION



Grange et maison d'habitation Rue Soffrey de Calignon

Résidence intergénérationnelle

ÉTUDE PRÉALABLE
DÉCISION
ACQUISITION
PRÉPARATION DU SITE
DÉPÔT PERMIS CONSTRUIRE
CHOIX DES ENTREPRISES
AMÉNAGEMENTS
REMISE DES CLÉS
INAUGURATION



Chemin du Janin

Cimetière

ÉTUDE PRÉALABLE
DÉCISION
PRÉPARATION DU SITE
CHOIX DES ENTREPRISES
AMÉNAGEMENTS
INAUGURATION



Réfection des allées

Parc du Tari

PROPOSITION CME
ÉTUDE PRÉALABLE
DÉCISION
CHOIX DU SITE
PRÉPARATION DU SITE
CHOIX DES ENTREPRISES
AMÉNAGEMENT
OUVERTURE
INAUGURATION



Création d'un parcours santé

Un nouveau chef pour la police municipale !



Depuis le 20 mars, Jean-Baptiste Chaplin a pris ses fonctions de chef de la police municipale. Nous sommes allés à sa rencontre.

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis né dans une famille de gendarmes. Aussi, j'ai suivi les traces de mon père et de mon oncle, en travaillant en gendarmerie pendant 18 ans, d'abord comme gendarme mobile, puis en brigade motorisée, avant de prendre le commandement d'une brigade dans l'Ain. En janvier 2021, j'ai fait le choix de quitter la gendarmerie pour intégrer la police municipale de Méribel, en Savoie, comme chef de service. J'avais la responsabilité de deux agents et d'une secrétaire, rejoints l'hiver par une quinzaine de saisonniers. Je suis en couple et père d'un enfant de 13 ans. J'ai choisi de quitter la Savoie afin de me rapprocher de ma famille.

Quelle est votre conception du rôle de Policier Municipal ?

Pour moi, le plus important est de créer des liens avec la population et d'échanger. Le côté répressif vient seulement au second plan, même s'il reste nécessaire.

Quels sont les liens de la police municipale avec la gendarmerie ?

Nous travaillons en collaboration étroite, sur plusieurs axes comme la prévention, les opérations de sensibilisation pour les excès de vitesse ou la sécurisation des manifestations. Nous avons

régulièrement des temps d'échanges avec le commandant de la brigade de Moirans. Cela nous permet d'être plus vigilants, par exemple en accentuant les patrouilles en prévention des cambriolages. La police municipale constitue le premier rideau de prévention sur notre territoire.

Depuis votre arrivée, vous avez pu travailler avec les autres services municipaux ?

Bien entendu ! Avec tous les services, même si les relations sont plus fréquentes avec la direction générale et les services techniques. J'ai également beaucoup d'échanges avec les élus. J'essaie d'apporter une expertise technique sur les sujets dont nous débattons.

Que pensez-vous de la vidéo protection sur la commune ?

Saint-Jean est doté d'un équipement très récent et développé, ce qui n'est pas fréquent pour une commune de cette taille. 13 caméras sont déjà installées et nous allons en placer 11 de plus. La municipalité se donne vraiment les moyens de protéger la population. Le but reste vraiment la prévention. Nous n'avons pas mis en place de vidéo verbalisation.

Le choix d'une vidéoprotection exclusivement saint-jeannaise nous permet de

garder la main sur le dispositif. Nous l'exploitons lorsqu'il se passe quelque chose d'inhabituel. Il ne serait pas utile d'avoir du personnel en permanence devant les écrans, au vu de la délinquance sur Saint-Jean, dont les actes ne sont heureusement pas très fréquents.

Êtes-vous souvent sur le terrain ?

Le plus possible ! Mais j'ai aussi beaucoup de travail administratif, notamment pour la rédaction des arrêtés de stationnement et de circulation lorsqu'il y a des travaux, des conventions d'occupation du domaine public, des conventions avec différents organismes (fourrière, Préfecture...). Il y a aussi la gestion administrative de l'unité : l'entretien du matériel, les relevés des radars pédagogiques, la vidéo protection. Nous suivons aussi pas mal de formations, afin de rester performants et d'approfondir nos connaissances.

Vous êtes sur la commune depuis peu de temps mais vous avez déjà initié la création de nouveaux services, non ?

J'ai effectivement proposé la mise en place d'un service des objets trouvés, qui répond à une réglementation précise. Le sort de chaque objet trouvé diffère selon sa nature : certains sont conservés pour être remis à leurs propriétaires, les cartes de paiement sont renvoyées aux banques, la nourriture, les médicaments et les vêtements ne sont pas gardés.

Nous sommes également en train de nous équiper d'un lecteur de puces. Cela nous permettra d'identifier les animaux errants et de contacter leurs propriétaires s'ils sont pucés via le site de l'ICAD. Cela limitera les interventions de la fourrière, car il est toujours désagréable pour un propriétaire d'être contraint d'aller chercher son animal à la fourrière. J'en profite d'ailleurs pour inviter les détenteurs d'animaux à les faire pucer et à mettre à jour leurs coordonnées sur le site ICAD.

Pour finir, une question importante : après trois mois, êtes-vous content d'être sur Saint-Jean ?

J'ai reçu un bon accueil de la part des habitants, des élus et des collègues. Je suis donc très content !

Questionnaire commun

Chaque nouveau numéro du "Petit Journal Saint-Jeannais" est l'occasion de faire plus ample connaissance avec des élus, agents municipaux ou habitants. Pour cela, nous avons choisi de faire un questionnaire commun dont certaines questions sont directement issues du célèbre questionnaire de Bernard Pivot.



Jean-Baptiste Chaplin

Je me définirais comme étant quelqu'un de passionné. Passionné dans tout ce que j'entreprends (loisirs, travail, vie personnelle, etc). La passion permet ainsi de vivre plus d'émotions positives.



Jo Maldera

J'habite Saint-Jean depuis 1996 et je suis le Président du Comité de Jumelage. J'ai trois enfants et dix petits enfants. Je suis marié à Annette.

Si vous étiez un animal :

JBC : Un chow-chow. Le plus félin de tous les canins.

JM : Un chien

Proverbe que vous aimez ?

JBC : "Rien n'est impossible, seules les limites de nos esprits définissent certaines choses comme inconcevables " Marc Lévy.

JM : Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

Le premier mot qui vous vient à l'esprit commençant par la lettre H ?

JBC : Humain

JM : Homme

La qualité que vous détestez ?

JBC : la patience

JM : la vantardise

Le défaut que vous préférez ?

JBC : La gourmandise

JM : (pas de réponse)

Quel est votre film préféré ?

JBC : Mais où est donc passée la 7^e compagnie

JM : Emmanuelle

Le mot que vous détestez ?

JBC : "Attends "

JM : Putain

Le métier que vous n'auriez pas aimé faire ?

JBC : Gardien de prison

JM : Footballeur

Si le buste de Marianne pouvait être un homme ou une femme, qui choisiriez vous ?

JBC : Isabelle Adjani

JM : Sofia Loren

Quelle est votre drogue favorite ?

JBC : La moto

JM : Il n'y en a pas

Quel est l'évènement qui vous a le plus marqué ces dix dernières années ?

JBC : L'accélération du dérèglement climatique

JM : La mort de la Reine d'Angleterre

Votre pire cauchemar ?

JBC : Remettre à demain

JM : Ne pas me réveiller

Vous avez une heure à perdre que faites vous ?

JBC : De la mécanique auto

JM : Des bricoles

Votre chanteur ou chanteuse préféré(é) ?

JBC : Julie Zenatti

JM : Jean-Jacques Goldman

Votre juron favori ?

JBC : Fichtre (plaisanterie !)

JM : Je n'en ai pas

Quel est votre acteur ou actrice préféré(é) ?

JBC : Jean Reno

JM : Jean Gabin

Vous avez une baguette magique, que faites vous ?

JBC : Je dirigerais cette baguette magique vers les personnes malades. En espérant que cette dernière ait une longue portée.

JM : Un monde de paix

Si vous étiez un vêtement ?

JBC : Un polo

JM : Un costume

Quel est votre plat ou dessert préféré ?

JBC : La tarte aux quetsches

JM : Le Saint-Honoré

À vous le mot de la fin ?

JBC : (pas de réponse)

JM : Je voudrais garder ma maman encore un peu.

Le Sou des écoles,

bientôt 60 ans de bénévolat pour les projets de l'école Vendémiaire

Qui n'a jamais vu une affiche du Sou des écoles dans les commerces de Saint-Jean ? Ou rencontré certains bénévoles lors de la dégustation du vin ou du marché aux fleurs ? Pour en apprendre un peu plus sur cette association du village, son fonctionnement et ses buts, le président du bureau, Sébastien Gorges, et la secrétaire, Émilie Laé, répondent aux questions du Petit journal.

Présentez-vous, quel est votre rôle dans l'association ?

Sébastien : Originaire du Pays Voironnais, cela fait maintenant 10 ans que j'habite dans le village avec ma famille de trois enfants. J'occupe un poste technique dans une entreprise qui fabrique des systèmes pour l'imagerie médicale. Je suis président du bureau depuis deux ans et coordonne les actions de l'association.

Émilie : J'ai deux enfants en primaire à l'école. Je travaille dans le développement durable dans l'industrie, dans le Voironnais. Je suis secrétaire du Sou depuis septembre 2022 et suis très impliquée dans les actions de vente de gâteaux et de sirops.

Pour quelles raisons avez-vous décidé de faire partie du bureau ?

Sébastien : J'avais le souhait de m'investir dans la vie associative du village, sur une période de deux à trois ans. J'étais aussi

tout simplement intéressé pour rejoindre un collectif avec de nombreux moments de convivialité.

Émilie : Après avoir participé à certains projets de l'association, j'ai eu envie de rejoindre une équipe sympathique et dynamique au bureau.

Quel est le but de votre association ?

Sébastien : Le Sou des écoles rassemble des parents d'élèves bénévoles qui organisent des événements pour collecter des fonds pour financer les projets pédagogiques et culturels de l'école publique Vendémiaire.

Émilie : Nous organisons notamment des événements conviviaux fédérant les parents, les enfants et les enseignants de l'école, comme le loto il y a quelques années et la journée "Le Sou fait sa Fête" qui s'est tenue cette année le samedi 10 juin avec l'aide des bénévoles et des enseignants de l'école.

EN CHIFFRES

- ▶ 10 000 € de projets pédagogiques financés par an (~700 € par classe)
- ▶ Un bureau : 2 secrétaires, 2 trésoriers et 1 président
- ▶ 10 commissions avec 30 bénévoles actifs et 235 familles adhérentes
- ▶ 60 ans d'existence en 2024

Depuis quand le Sou des Ecoles existe-t-il ?

Sébastien : Cette association a été créée le 9 avril 1964. Elle a toujours existé depuis, grâce à l'investissement des parents, qui se relaient au fil des générations d'enfants qui fréquentent l'école. Nous souhaitons que cela se poursuive ainsi.

Comment récoltez-vous les fonds nécessaires au financement des projets ?

Sébastien : Plusieurs commissions fonctionnent en autonomie sur le montage de différents projets. Nous en avons dénombré pas moins de 10, dont certaines sont historiques. Nous avons ainsi la commission des "p'tits lutins", sapins, raviolis, vin, sirops, fleurs et spectacles / boum. Ces commissions rapportent un budget d'environ 7000 euros par an qui est complété par des subventions du département et de la Mairie.



Émilie : L'avantage du Sou est qu'il laisse la place aux idées de ses membres. De nouvelles commissions ont pu être constituées cette année ! Ainsi la commission gâteaux a-t-elle pu voir le jour au mois d'avril et les "en-cas du jeudi" ont démarré dès la rentrée des vacances de printemps, avec des ventes de gâteaux à la sortie de l'école tous les jeudis. C'est une belle idée qui fonctionne très bien. La commission "le Sou fait sa fête" est aussi une nouveauté de cette année. Les bénévoles avaient à cœur d'organiser une journée rassemblant parents, enfants et bénévoles pour fêter les actions de l'année.

Quels sont projets réalisés par l'école grâce au Sou ?

Sébastien: Les projets pédagogiques sont montés par les enseignants de l'école et sont très variés : danse, théâtre, cirque... Cette année, deux classes ont monté un projet danse / cirque qui s'est concrétisé par une représentation pour les familles. Des sorties peuvent également être financées par le Sou : sortie aux grottes de Choranche, au château de Moidière, spectacle au Grand Angle. Les enseignants ne manquent pas d'idées et nous sommes contents de pouvoir accompagner ces projets, qui contribuent au dynamisme de notre école.

Émilie : Le Sou permet aussi d'accompagner certains événements qui rythment la vie de l'école. Le goûter du Courseton est financé pour tous les enfants de la Grande



Le marché aux fleurs

Section au CM2. Pour la fête de Noël, chaque classe dispose d'un budget de 100€ pour acheter un cadeau collectif. De plus, chaque enfant de maternelle reçoit un sachet de papillotes et clémentine, patiemment préparé par les P'tit Lutins. Lors de son passage en CP, chaque enfant reçoit un livre financé par le Sou.

Et il y a-t-il des projets nouveaux également ?

Sébastien : Oui en effet. Nous avons participé au financement du projet de classe nature d'une classe de CM2. Les enfants partent au lac de Paladru pendant quelques jours, pour faire de l'aviron et des activités de découverte de la nature.

Nous saluons cette initiative qui laissera des souvenirs inoubliables aux enfants !

Comment voyez-vous le Sou dans le futur ?

Sébastien : Je souhaite que le Sou reste un collectif amical et ouvert de parents, qui travaillent dans la convivialité et la bonne humeur. Et que de nouveaux parents prennent autant de plaisir pour faire perdurer cette association.

Émilie : Une équipe soudée qui travaille en harmonie avec les enseignants et les services municipaux, des projets stimulants et amusants qui créent du lien et de la convivialité dans le village.



Les en-cas du jeudi à la sortie de l'école

Pour nous joindre :

126 Chemin de l'Île Verte à Saint-Jean de Moirans

mail : lesou38430@gmail.com

site : souvendemiaire.e-monsite.com

Facebook : facebook.com/lesou38430

Instagram : [lesou38430](https://www.instagram.com/lesou38430)

Au cœur de notre action : rendre des services à tous les Saint-Jeannais

Les trois premières années de notre deuxième mandat nous auront permis de finaliser ou de lancer des projets essentiels pour les Saint-Jeannais.

Ce numéro du "PJSJ" est un peu particulier. Tout d'abord, il marque la fin de la première moitié de ce mandat ; ensuite, il met l'accent sur le lancement d'un projet important que nous avons voulu, porté en concertation avec les parents et les enseignants : celui d'une nouvelle école. C'est donc le moment idéal pour tirer un bilan de trois années aux services des Saint-Jeannais, mais aussi d'esquisser ce que seront les trois prochaines.

TROIS ANNÉES RICHES EN ÉVÉNEMENTS

Un projet "central" : l'école. Central par le choix de laisser un groupe scolaire unique au "centre" du village ; central aussi par le coût de ce projet, qui reflète l'ambition que nous avons pour les enfants du village. Tous les détails sont dans le long article que propose ce numéro, nous n'en dirons donc pas plus. Car l'école n'a pas été le seul projet au service des Saint-Jeannais.

Ces trois années nous ont permis de terminer la maison de santé : elle est maintenant totalement opérationnelle, avec sept professions de santé représentées. Un atout majeur que cet espace de soins de qualité pour Saint-Jean, au moment où les déserts médicaux se développent partout en France.

Elles ont aussi permis de finaliser les locaux de la MPT, offrant ainsi un tout nouvel espace, agrandi, plus fonctionnel, pour les enfants, les adolescents et les adultes qui fréquentent les différentes sections, et leur offrir des activités culturelles, artistiques, sportives. Grâce à cela, notre village est un pôle d'attraction : en effet, une partie des adhérents vient des communes avoisinantes.

Enfin la nouvelle "salle du Conseil Municipal et des mariages", a été inaugurée et permet aussi d'accueillir divers événements : réunions publiques, conseil municipal des enfants, baptêmes civils. Son nom : "l'espace Robert Veyret", en mémoire à notre maire honoraire disparu le 5 février 2023, à qui nous rendons encore une fois hommage.

Cheminements et voirie ont aussi été au cœur de notre attention, afin de garantir la sécurité des usagers : aménagement du carrefour de la Patinière entre Voiron et Saint-Jean, viabilisation du chemin des Cornelles pour rejoindre le centre village, nombreux travaux de gestion des eaux pluviales (Chemin des Nugues, des Eymins, des trois châtaigniers...) afin d'éviter les inondations, fermeture du jardin de la MPT et installation de jeux d'enfants. Des travaux pour faciliter l'accessibilité du cimetière ont également été réalisés.

Pour les plus jeunes, un skate park adapté et des jeux pour les plus petits ont été installés au Tari. Cet espace, équipé de bancs et de tables, sécurisé par des barrières, permet aux familles de venir passer un agréable moment en toute sécurité.

UNE DYNAMIQUE QUI SE POURSUIVRA SUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES

Mais tout cela permettra-t-il de poursuivre une politique ambitieuse au service des Saint-Jeannais ? Eh bien oui ! Plusieurs projets sont en cours de finalisation. Au premier rang desquels figure la construction d'une maison pour personnes âgées autonomes. Ce projet, porté avec Pluralis, devrait voir le jour fin 2025/début 2026 si tout va bien, la commune mettant le terrain à la disposition, au centre du village pour permettre à nos anciens d'accéder à la maison médicale, à la pharmacie et aux commerces (marché, boulangerie, Petit Café...). Après une longue réflexion avec les habitants, il sera aussi temps de lancer une politique d'aménagement du centre village, afin de réduire les nuisances de tous ordres : circulation grandissante, vitesse croissante, ce qui entraîne bruit et pollution, mais surtout danger pour les habitants. Un chantier crucial, essentiel, nous en sommes bien conscients, qu'il nous appartiendra de démarrer avant la fin de ce mandat. C'est ainsi que très prochainement des balisages seront installés pour identifier les cheminements piétons maillant notre territoire (comme le chemin du Chouri ou celui de la Panatière par exemple...)

Bref, le travail ne manquera pas dans les prochaines années, et nous ferons tout pour être "à la hauteur" tout en vous associant et en vous tenant informés. Les réunions publiques n'attirent, hélas ! que peu de monde : nous profitons donc de cet article pour vous inviter à venir y participer, mais aussi à vous informer sur le site ou la page facebook de la commune, et à laisser des messages et remarques, qui nous permettront d'être au plus près de vos préoccupations.

À travers ces projets, passés, présents et à venir, c'est à tous les Saint-Jeannais que nous voulons offrir de meilleures conditions pour étudier, se soigner, se déplacer, s'amuser... bref : vivre ! Pour les réaliser, nous avons pu et pourrons encore compter sur le soutien du Pays Voironnais, du Conseil Départemental de l'Isère, mais aussi de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État. Nous profitons de cet espace de discussion sur la vie du village pour remercier ces partenaires qui nous aident à œuvrer pour le bien-être de tous au quotidien.

Opposition

Le 1^{er} juin au soir, environ 70 personnes se sont rassemblées pour la réunion publique de présentation du plan vélo du Pays Voironnais destiné à développer la pratique du vélo lors des trajets domicile-travail dans le pays voironnais.

À la présentation du plan intercommunal et du projet de fermeture aux voitures d'une partie du **chemin de Pré Novel afin d'en faire une voie cyclable**, le ton est monté entre le public et les chargés de projet.

Les points qui ont été remontés sont :

- Prix exorbitant estimé à 2 millions d'euros de la passerelle vélo traversant l'autoroute située au niveau de l'axe la RD120 (la Buisse - Entrepôt du Bricolage)
- Projet tout vélo négligeant les parcours vélo-train (gare de Moirans - gare de Voiron) qui auraient nécessité moins de tracé sur notre commune. De plus, dans la présentation du plan, la liaison vers la gare de Moirans est inexistante.
- Report dangereux de la circulation voiture et vélo sur les chemins étroits et pentus de la Commanderie, des Charbonnières, Le Gay ou du Morel.
- Parcours à revoir pour les camions de chantier, les citernes de béton etc... car jusqu'à présent l'obligation est de passer par Pré Novel pour éviter le centre village.
- Contraintes pour certains riverains qui devront faire des kilomètres supplémentaires en voiture pour rejoindre leur travail ou le péage de Mauvernay (Moirans) avec un renvoi des voitures vers le centre village.
- Amertume et frustration, à juste titre de la population qui n'a pas été consultée et écoutée en amont de la présentation de ce projet. **Tout semble déjà ficelé.**

Dans ces conditions, après un premier vote à main levée refusant cette expérimentation ainsi que la transformation d'une partie du chemin de pré Novel en voie uniquement cyclable, un second vote toujours à main levée, poussé par Mme le Maire, a décalé l'expérimentation en septembre.

Ce qui est d'autant plus justifié car en ce début Juin, les conditions météorologiques imprévisibles n'ont pas permis aux agriculteurs de finir leur campagne de semis et que les élèves du lycée Pierre Béghin et Collège du Sacré Cœur sont déjà en vacances ou en révision du bac limitant donc l'intérêt d'un comptage des voitures en juin.

Si Mme le Maire s'est dédouanée dès l'introduction en disant que le projet n'était pas un projet de "sa" municipalité, nous relevons quand même que :

- Mme le Maire est élue au sein de la Communauté du Pays Voironnais et occupe un poste de vice-présidente depuis 2020. Elle est donc forcément au courant du projet et de son évolution et elle a eu l'occasion de plaider la cause de St-Jean.
- Le projet était connu de son équipe depuis 2019 comme en atteste le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019. À cette occasion, des élus

du Pays Voironnais, invités à présenter les projets vélo en début de séance, annonçaient que les communes seraient concertées et devraient elles-mêmes apporter des solutions pour cet investissement "*plan vélo*". Il était rappelé que St-Jean est au cœur du réseau car trois tracés traversent la commune.

La majorité savait donc que le projet du Pays voironnais impacterait le plan de circulation général du village :

- D'une part la quasi nécessité de mettre en sens unique les voitures dans le chemin de la Commanderie pour insérer un double sens cyclable.
- D'autre part, une circulation supplémentaire dans le Centre Bourg déjà saturée à certaines heures de la journée.

Pour autant, aucune concertation n'a été faite depuis 2019 sur un sujet qui concerne le quotidien et la sécurité des St-Jeannais !

Lors de la réunion publique CEREMA, présentant des "*pistes*" d'aménagements à réaliser sur le village, tenue juste avant les élections Municipales de 2020, ce projet de plan vélo avec fermeture du chemin du pré Novel, **bien trop clivant n'a bien évidemment pas été évoqué.**

Lors de l'adoption du PLU en 2021, la carte contenant un projet plan vélo annexée au PLU, a largement été occultée.

Et que dire de cette unique réunion publique qui se tient seulement quelques jours avant l'expérimentation de fermeture !

De quoi provoquer la colère et l'inquiétude.

À quoi bon avoir déjà dépensé tant d'argent en frais d'études sur la circulation pour en arriver là.

Nous ne remettons pas en cause l'utilité des pistes cyclables que nous pensons nécessaires pour décarboner, et nous aurions pu proposer des tracés, cependant le projet est déjà complètement ficelé et Opposition tout comme la population nous avons été complètement écartés de la consultation.

Vous avez envie de soutenir et prendre part à notre action, information.

Vous avez des questions à poser en conseil municipal, un sujet sur lequel vous aimeriez solliciter notre aide ou tout simplement échanger, les élus de l'opposition sont à votre écoute et nous serions ravis de vous rencontrer.

stjean.opposition@gmail.com

Facebook St Jean Opposition

Whatsapp 07.81.51.75.38



1200 œufs peints par les élus du CME



Le quartier Cédrot, vainqueur de la première édition

Chasse aux œufs

La première chasse aux œufs frais de l'histoire de Saint-Jean-de-Moirans a eu lieu dimanche 9 avril dernier. Cette toute première chasse a été un très grand succès : 942 œufs trouvés !!!

1200 œufs avaient d'abord été peints par les enfants du CME. Tôt dimanche matin, les œufs avaient été cachés par plusieurs élus sur l'espace public dans les 6 secteurs des comités de quartier de la commune. Il fallait regarder dans les herbes, dans les haies, sous les arbres... Il fallait également se lever tôt pour en trouver. Certains conseillers ont eu bien du mal à les cacher, alors que les enfants étaient déjà en chasse.

Une fois les œufs trouvés, les enfants se sont rendus avec leurs parents à la plateforme sportive pour récupérer un petit sachet de récompenses et les faire compter.

Aux alentours de midi, le verdict est tombé :

- 1^{er} : Le quartier Cédrot - 185 œufs trouvés
- 2^e : Le quartier Mandarine - 181 œufs trouvés
- 3^e : Le quartier Olive - 164 œufs trouvés
- 4^e : Le quartier Azur - 156 œufs trouvés
- 5^e : Le quartier Fuchsia - 142 œufs trouvés
- 6^e : Le quartier Lilas - 114 œufs trouvés

La municipalité avait confectionné 72 sachets avec des œufs, en chocolat cette fois. Tous ont trouvé preneur. Une dizaine d'enfants n'ont pas pu en avoir, tellement la municipalité a été victime de son succès. Une trentaine de paniers avaient été confectionnés par Annette Maldera.

Puis, parents et enfants, après avoir partagé un verre, sont rentrés chez eux avec une boîte pleine d'œufs frais.

QUELQUES TÉMOIGNAGES :

Cécile

"La chasse aux œufs était une belle découverte pour les petits comme pour les grands ! Les enfants n'attendaient que ça très tôt le matin ! On a tous joué le jeu, panier en main ! Il fallait être adroit et faire attention à ne pas casser les œufs en chemin pour en rapporter le plus possible pour gagner le challenge des quartiers.

L'impatience était palpable afin de savoir quel quartier du village rapporterait le plus d'œufs à midi et gagnerait le challenge.

Au total 200 œufs par quartier, avec une jolie surprise en retour, un petit sachet de chocolat était distribué aux enfants et chacun est reparti avec sa boîte d'œufs frais, bien sûr ! C'était un moment très convivial où on a également partagé un verre sur le terrain sportif en ce jour de Pâques. Un moment très agréable et un beau travail d'équipe. C'est une belle initiative de la municipalité qui continue de faire vivre le village. On a trouvé ce moment sympa et l'idée très originale. On espère pouvoir recommencer l'an prochain avec des œufs placés tout au long de la matinée afin que chacun puisse en ramasser, les lève-tôt comme ceux qui font la grasse matinée."

Bérangère

"Un super moment ! Les enfants ont été étonnés de voir tous ces œufs frais et s'interrogeaient de savoir comment les cloches avaient pu en mettre autant et dans toutes les rues. La récompense chocolatée et le panier fait main ont fait le bonheur des enfants. C'était un événement convivial et familial qui a regroupé les familles de tous les territoires de Saint-Jean ! Les enfants ont pu retrouver leurs copains ! À refaire !"

MALHEUREUSEMENT D'AUTRES ONT ÉTÉ DÉÇUS...

Sylvain

"Les filles n'ont pas trouvé d'œufs... Le quartier est trop grand et j'ai dit aux filles d'arrêter de chercher car il ne devait pas avoir d'œufs au Gay".

Effectivement dans certains quartiers il était impossible de trouver un seul œuf frais. Nous corrigerons cette erreur l'an prochain. Nous ne doutons pas que les 258 œufs restants dans la nature ont dû être trouvés dans l'après-midi ou que quelques animaux sauvages en ont fait leur goûter.

Encore félicitations aux enfants du quartier Cédrot qui ont remporté cette première édition.

Rendez-vous l'an prochain pour la seconde !

CÉRÉMONIE DU 30 AVRIL



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Résultat de la photo mystère du n°17

Vous êtes nombreux à avoir reconnu un détail de la boîte aux lettres du CME, située sur la façade mairie, à côté des nichoirs à livres. Nous avons procédé à un tirage au sort pour désigner les deux gagnants.



TOUR PÉDESTRE



VAGUE PROPRE



Margot, Elise et Juliette se sont vu remettre un petit cadeau par Madame le Maire.

La photo-mystère

Cette photo a été prise sur Saint-Jean-de-Moirans.
Saurez-vous retrouver à quel endroit ?



Faites vos propositions par mail à l'adresse suivante :
jeux-concours@stjeandemoirans.fr

**Les réponses doivent être envoyées
avant le 31 août**

Deux gagnants seront désignés par tirage au sort.
Ils recevront un petit cadeau qui leur sera remis en Mairie.

Si personne n'a trouvé au **1^{er} septembre**, des indices seront alors donnés sur la page Facebook de la commune
et les deux premiers qui trouvent auront gagné.

Soyez perspicace !

Mairie

Place du Champ de Mars ■ 38430 Saint-Jean-de-Moirans

Tél : 04 76 35 32 57 ■ Fax : 04 76 35 65 70

Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr

www.st-jean-de-moirans.fr